

Le Mouvement Desjardins enregistre des excédents de 1 115 M\$ pour le troisième trimestre de 2025

MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 12 novembre 2025 – Les résultats qu'annonce aujourd'hui le Mouvement Desjardins lui confèrent tous les leviers nécessaires pour poursuivre sa mission d'accompagner ses membres et clients et de contribuer au développement des communautés. Pour le troisième trimestre de 2025, la provision pour ristournes atteint 113 M\$, comparativement à 110 M\$ pour la période correspondante de 2024. Les remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études se situent à 28 M\$, dont 14 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.

Tous les secteurs d'activité ont contribué à la performance du Mouvement Desjardins, qui a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 1 115 M\$ pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2025, comparativement à 757 M\$ pour la même période en 2024. Mentionnons notamment une augmentation du revenu net lié aux activités d'assurance de dommages, attribuable à l'absence de catastrophe au troisième trimestre de 2025, alors que la période comparative avait été affectée par des pluies diluviennes au Québec et de la grêle en Alberta. On observe également une progression des excédents pour le secteur Particuliers et Entreprises, attribuable à la hausse du revenu net d'intérêts en lien avec la croissance des affaires. Pour soutenir cette croissance, le Mouvement Desjardins a intensifié sa présence sur les marchés financiers, notamment par plusieurs émissions de titres, dont une émission sous son Cadre des obligations durables, réaffirmant son leadership en financement responsable. Soulignons enfin que les initiatives visant à soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients expliquent l'augmentation des frais autres que d'intérêts.

Particuliers et Entreprises : excédents de 584 M\$, en hausse de 92 M\$ par rapport à la même période en 2024, en raison principalement de la croissance du revenu net d'intérêts et des autres revenus liée à la progression des affaires. Cette augmentation a été contrebalancée, en partie par les éléments suivants :

- Hausse des frais autres que d'intérêts bruts reflétant les initiatives stratégiques afin de soutenir la croissance des activités et rehausser l'offre de service aux membres et clients.
- Augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : excédents de 174 M\$, en hausse de 40 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2024, attribuable aux éléments suivants :

- Augmentation du résultat financier d'assurance net attribuable essentiellement à la variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures en 2024 et à l'évolution favorable des marchés financiers, notamment celui des actions.
- Hausse du revenu net d'intérêts.

Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Hausse des frais liés à la technologie.
- Diminution du résultat des activités d'assurance en raison notamment de l'expérience défavorable en assurance collective.

Assurance de dommages : excédents de 331 M\$, en hausse de 284 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2024. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Diminution des charges afférentes aux activités d'assurance, liée à l'absence de catastrophe au troisième trimestre de 2025.
- Augmentation des revenus des activités d'assurance, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens.

Le Mouvement Desjardins maintient une solide capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient respectivement de 23,1 % et de 25,6 % au 30 septembre 2025, alors qu'ils étaient de 22,2 % et de 24,2 % respectivement au 31 décembre 2024.

En octobre 2025, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec, tout en conservant leur perspective à « stable ».

« Les résultats que nous dévoilons aujourd'hui nous permettent d'investir là où ça compte, c'est-à-dire dans les services à nos membres et clients et nos divers programmes pour soutenir leurs ambitions. Je suis très fier de notre performance. Elle reflète notre travail quotidien et notre détermination à devenir toujours plus simple, plus accessible et plus personnalisé pour les personnes qui comptent sur nous. Et notre solidité financière nous permet d'accompagner nos membres avec assurance pour les aider à traverser une période économique turbulente. Ces résultats démontrent, à nouveau, la valeur, la pertinence et la performance du modèle coopératif » a déclaré Denis Dubois, président et chef de la direction.

INDEX DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Les informations découlant des 32 recommandations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (*Enhanced Disclosure Task Force* ou EDTF), mis sur pied par le Conseil de stabilité financière, sont présentées dans le rapport annuel 2024, le rapport financier intermédiaire du troisième trimestre de 2025 ainsi que les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier*. Ces documents sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier* ne sont pas intégrés par renvoi à ce rapport de gestion.

Voici un sommaire des renseignements fournis en vertu des recommandations de l'EDTF, visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques, ainsi que leur emplacement (numéro de page) :

				Troisième trimestre de 2025		
Catégorie	Recom-mandation	Information à fournir	Rapport annuel 2024	Rapport financier intermédiaire	Informations financières complémentaires	Rapport au titre du troisième pilier
Général	1	Sommaire des informations en matière de risque	XXXIII	Présente page		
	2	Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres	58-64, 112-119	53-61	11	99-101
	3	Principaux risques et risques émergents	47, 54-57, 64-90	12, 13, 34		
	4	Nouveaux ratios réglementaires	47-49, 83, 85-87, 225, 226	29, 31, 41, 43-45		
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	5	Structure organisationnelle de la gestion des risques	58-64			
	6	Culture de gestion des risques	60-64			
	7	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	12, 26, 31, 35, 40, 46, 50-52, 58-65			
	8	Simulations de crise	46, 59, 64, 65, 80, 81			
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	47	29		16-18, 91, 92
	10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	48-50, 225, 226	30		20, 21, 33, 34, 91
	11	Évolution des fonds propres réglementaires	48-50	32		
	12	Gestion et planification du capital	46-52	28-32		
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	51, 65			6-9
	14	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risques et par méthodes de calcul	50, 51, 66, 67, 70, 71, 80, 81	30-32		6-8, 10
	15	Risque de crédit	50-52	30-32		63-66, 69
	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risques	51, 52	31, 32		6-10, 63
	17	Contrôles ex post et validation des modèles de crédit	70			69
Liquidité	18	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	83-87	41-45		4
Financement	19	Actifs grevés et non grevés	84-86, 88-90, 230, 231	42-44		
	20	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	86-89, 232-235	44-50		
	21	Sources et stratégies de financement	45, 46, 83, 88, 89	41, 46, 47		
Risque de marché	22	Rapprochement entre les mesures de risque de marché et le bilan	79, 80	38, 39		
	23	Facteurs de risque de marché	78-83, 209-213	37-41		87
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	80, 81	39, 40		
	25	Mesures de pertes extrêmes	46, 59, 80, 81			
Risque de crédit	26	Profil de risque de crédit	45, 46, 57, 59, 70, 71, 73-78	27, 34-37	6-10	36-69
	27	Politique de désignation des prêts dépréciés bruts	72, 133-153			
	28	Rapprochement des prêts dépréciés bruts et des provisions pour pertes de crédit	45, 46, 72-77, 133-153, 167-174	27, 35, 76-82		48-62
	29	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	77, 78, 214-223			70-82
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	71, 72, 77, 78, 214-223			38-42, 88
Autres risques	31	Gestion des autres risques	50-52, 54-57, 62-65, 91-98	32, 34		
	32	Événements publics ayant une incidence sur les risques	91-93, 230, 231			

RAPPORT DE GESTION

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 12 novembre 2025, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 30 septembre 2025, par comparaison avec les périodes antérieures. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 30 septembre 2025 et le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins (rapport annuel 2024), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces états financiers combinés intermédiaires du Mouvement sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés annuels et intermédiaires du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

TABLE DES MATIÈRES

4 Mise en garde sur les énoncés prospectifs	34 Gestion des risques
5 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	34 Gestion des risques
8 Évolution du contexte réglementaire	34 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs
10 Le Mouvement Desjardins en bref	34 Risque de crédit
11 Faits saillants financiers	37 Risque de marché
12 Événements importants	41 Risque de liquidité
12 Environnement économique et perspectives	51 Renseignements complémentaires
13 Revue des résultats financiers	51 Contrôles et procédures
13 Analyse des résultats	51 Information relative aux parties liées
18 Résultats des secteurs d'activité	51 Méthodes comptables critiques et estimations
18 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	51 Modifications comptables futures
19 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	52 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF
22 Secteur d'activité Assurance de dommages	
25 Rubrique Autres	53 Glossaire
26 Sommaire des résultats intermédiaires	
27 Revue du bilan	
27 Gestion du bilan	
28 Gestion du capital	
33 Arrangements hors bilan	

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent rapport de gestion et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, ses stratégies pour les atteindre, ses résultats et sa situation financière, la conjoncture économique et celle des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans ce rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2025, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental, social et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité (incluant la cybersécurité), au risque de fraude, au marché de l'habitation et à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions technologiques et réglementaires, incluant les modifications apportées aux lignes directrices sur la suffisance du capital et des liquidités ainsi qu'aux exigences relatives à leur présentation et à leur interprétation, à l'évolution des taux d'intérêt, à l'inflation, aux changements climatiques, aux incertitudes géopolitiques, à l'intelligence artificielle et au risque lié aux données. De plus, mentionnons des facteurs liés au conflit commercial avec les États-Unis et les répercussions que l'imposition de tarifs douaniers sur l'exportation de certains biens canadiens ainsi que tout tarif de représailles en découlant, pourraient notamment avoir sur les biens et services, les entreprises de certaines industries et l'économie canadienne. Citons également des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux changements aux cotes de crédit attribuées au Mouvement, à la dépendance envers les tiers, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, et au risque fiscal. Mentionnons aussi les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, ou tout autre événement similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2025.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2025.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section « Environnement économique et perspectives » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2025 et peuvent être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels déposés par la suite. Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Pour établir les prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, le Mouvement utilise principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale. Compte tenu de l'évolution de la situation en lien avec le conflit commercial aux États-Unis et de son incidence sur l'économie canadienne, la conjoncture des marchés financiers, les activités commerciales, les résultats financiers et la situation financière du Mouvement Desjardins, une plus grande part d'incertitude est associée à nos hypothèses économiques en comparaison avec les périodes précédentes, ces hypothèses étant établies en fonction de développements futurs incertains et considérant la difficulté à prévoir l'ampleur de l'effet des tarifs douaniers américains à long terme.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière du Mouvement Desjardins et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen, les actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts. L'actif moyen portant intérêt exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen portant intérêt, les actifs liés aux activités de négociation, dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Marge nette d'intérêts

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2025	30 juin 2025	30 septembre 2024	30 septembre 2025	30 septembre 2024
Actif moyen – présenté	506 555 \$	494 600 \$	454 513 \$	493 000 \$	441 946 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	98 571	94 235	90 129	95 506	87 963
Actif moyen portant intérêt	407 984	400 365	364 384	397 494	353 983
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	41 063	41 800	35 350	40 314	31 510
Actif principal moyen portant intérêt	366 921 \$	358 565 \$	329 034 \$	357 180 \$	322 473 \$
Revenu net d'intérêts – présenté	2 137 \$	2 024 \$	1 915 \$	6 128 \$	5 509 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	13	(13)	24	2	(12)
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	2 124 \$	2 037 \$	1 891 \$	6 126 \$	5 521 \$
Marge nette d'intérêts⁽¹⁾	2,30 %	2,28 %	2,29 %	2,29 %	2,29 %

⁽¹⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

La marge nette d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière du secteur Particuliers et Entreprises et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen, les actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts et certains autres éléments, dans le calcul de la marge nette d'intérêts. L'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts pour le secteur Particuliers et Entreprises.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2025	30 juin 2025	30 septembre 2024	30 septembre 2025	30 septembre 2024
Actif moyen – présenté	391 364 \$	380 871 \$	346 784 \$	377 912 \$	339 057 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	7 601	6 976	6 997	7 054	7 486
Actif moyen portant intérêt	383 763	373 895	339 787	370 858	331 571
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	44 811	43 839	31 437	41 992	27 181
Moins : Autres déductions ⁽¹⁾	58 784	56 545	53 052	55 859	54 892
Actif principal moyen portant intérêt	280 168 \$	273 511 \$	255 298 \$	273 007 \$	249 498 \$
Revenu net d'intérêts – présenté	2 007 \$	1 920 \$	1 842 \$	5 745 \$	5 297 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	111	117	115	349	319
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	1 896 \$	1 803 \$	1 727 \$	5 396 \$	4 978 \$
Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises⁽²⁾	2,68 %	2,64 %	2,69 %	2,64 %	2,67 %

⁽¹⁾ Provient des actifs liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

Les ratios non conformes aux PCGR suivants, qui sont nets de la réassurance, sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres (non actualisé) : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts en excluant certains éléments, dont les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres.
- Ratio des pertes sur contrats déficitaires : utilisé comme mesure d'évaluation de l'effet des contrats déficitaires sur la rentabilité.
- Ratio combiné (actualisé et non actualisé) : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence du résultat financier d'assurance net et certains autres revenus.

Le ratio des sinistres correspond aux charges afférentes aux sinistres nets exprimées en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les charges afférentes aux sinistres nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les coûts attribuables aux polices et les frais d'acquisition, l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires ainsi que l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus et afin de tenir compte des sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés.

Les revenus des activités d'assurance nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les primes payées liées aux activités de réassurance et représente le dénominateur dans le calcul des ratios suivants : ratio des sinistres, ratio des frais et ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours et ceux liés à l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin de considérer tous les frais excluant les frais de gestion de placement et certains autres éléments particuliers.

Le ratio des pertes sur contrats déficitaires correspond à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets exprimé en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. L'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets constitue une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'inclure les pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires nets ainsi que les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés, nette de la réassurance.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio combiné actualisé correspond au ratio combiné incluant l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais, du ratio des pertes sur contrats déficitaires et des ratios combinés pour le secteur Assurance de dommages.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2025	30 juin 2025	30 septembre 2024 ⁽¹⁾	30 septembre 2025	30 septembre 2024 ⁽¹⁾
Revenus des activités d'assurance – présentés	2 031 \$	1 985 \$	1 919 \$	5 947 \$	5 458 \$
Moins : Primes payées liées aux activités de réassurance ⁽²⁾	100	102	95	298	264
Revenus des activités d'assurance nets	1 931 \$	1 883 \$	1 824 \$	5 649 \$	5 194 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance – présentées	1 580 \$	1 486 \$	2 317 \$	4 856 \$	5 106 \$
Moins : Coûts attribuables aux polices et frais d'acquisition	384	389	317	1 133	999
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(55)	46	(24)	156	46
Moins : Effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus	(70)	(75)	(62)	(214)	(223)
Moins : Sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés ⁽²⁾	63	21	600	132	750
Charges afférentes aux sinistres nets⁽³⁾	1 258 \$	1 105 \$	1 486 \$	3 649 \$	3 534 \$
Frais autres que d'intérêts bruts – présentés	285 \$	305 \$	275 \$	866 \$	791 \$
Moins : Frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres ⁽⁴⁾ et certains éléments ⁽⁵⁾	110	119	121	339	337
Plus : Frais d'acquisition et certains coûts attribuables aux polices inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance	320	321	259	942	829
Frais autres que d'intérêts excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments	495 \$	507 \$	413 \$	1 469 \$	1 283 \$
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(55) \$	46 \$	(24) \$	156 \$	46 \$
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires cédés ⁽²⁾	(1)	(1)	(4)	7	(6)
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets	(54) \$	47 \$	(20) \$	149 \$	52 \$
Ratio des sinistres⁽³⁾	65,1 %	58,7 %	81,5 %	64,6 %	68,0 %
Ratio des frais	25,6	26,9	22,6	26,0	24,7
Ratio des pertes sur contrats déficitaires	(2,8)	2,5	(1,1)	2,6	1,0
Ratio combiné⁽³⁾	87,9	88,1	103,0	93,2	93,7
Ratio combiné actualisé	84,5	84,1	99,7	89,4	89,5

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Ces éléments sont inclus dans le poste « Revenus (charges) nets des activités de réassurance ».

⁽³⁾ Donnée ou ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

⁽⁴⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés aux règlements des sinistres qui sont présentés sous la rubrique « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

⁽⁵⁾ Proviennent des frais de gestion de placement ainsi que certains autres éléments particuliers.

[Retour aux membres et à la collectivité](#)

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière. Le retour aux membres et à la collectivité, qui est utilisé afin de présenter le montant global retourné à la communauté, est composé des ristournes aux membres et des commandites, des dons et des bourses d'études et constitue une mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau « Faits saillants financiers » à la page 11 de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires, et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 53 à 61.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités et de respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement Desjardins. Les sections « Gestion du capital » et « Gestion des risques » du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2025 présentent également des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation.

Depuis la publication du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement Desjardins, l'évolution du contexte réglementaire ci-dessous est également à considérer :

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

De nouvelles modifications à la LRPCFAT annoncées par le ministère des Finances du Canada sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2025 et en octobre 2025. Ces modifications ont notamment trait à l'obligation de déclarer au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) la détention de biens appartenant à des personnes sanctionnées et entités inscrites, à l'assujettissement de nouvelles entités déclarantes (telles que les sociétés d'affacturage et les entités de financement et de bail) et à la déclaration de divergences en matière de propriété effective des membres et clients entreprises. Le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences et participe activement aux consultations publiques organisées par le CANAFE en vue de la publication de nouvelles directives en la matière.

De plus, un nouveau projet de loi a été déposé à la Chambre des communes le 3 juin 2025, lequel aurait notamment pour effet d'augmenter les pénalités administratives pécuniaires pouvant être imposées par le CANAFE, ainsi que de créer de nouvelles infractions pénales passibles de peines d'emprisonnement. Ce projet de loi prévoirait également une obligation pour toutes les entités assujetties (et non uniquement les entreprises de services monétaires) de s'inscrire auprès du CANAFE à titre d'entité déclarante. Le Mouvement continue de suivre l'évolution de ce projet de loi.

Finalement, le 6 août 2025, le CANAFE a aussi apporté des modifications à sa *Politique sur les pénalités administratives pécuniaires* et publié son *Cadre de surveillance*. Ces changements s'inscrivent dans la même volonté du ministère des Finances du Canada d'adopter une approche plus sévère à l'égard des entités déclarantes qui ne respecteraient pas leurs obligations en matière de lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

Protection des renseignements personnels et sécurité de l'information

Après la réforme réglementaire québécoise en matière de protection des renseignements personnels entre 2021 et 2024, le Mouvement Desjardins suivra avec attention les intentions du gouvernement fédéral en matière de réforme des lois sur la protection des renseignements personnels.

Suivant l'intention annoncée du gouvernement fédéral de mettre en place les mesures législatives et le cadre de gouvernance nécessaires à un système bancaire ouvert et à la proposition du *Cadre canadien des services bancaires pour les gens*, le Bureau du Chef de la Protection des renseignements personnels contribue aux travaux en cours pour analyser les incidences sur les activités du Mouvement et participe aux consultations en cours.

Le 23 octobre 2024, le gouvernement provincial a adopté le *Règlement sur la gestion et le signalement des incidents de sécurité de l'information de certaines institutions financières et des agents d'évaluation du crédit*. Les institutions financières visées par ce règlement ont de nouvelles exigences de gestion et de signalement des incidents de sécurité de l'information. Depuis le 23 avril 2025, les institutions financières doivent notamment avoir mis en place une politique de gestion des incidents de sécurité de l'information détaillée et devront signaler à l'AMF tout incident de sécurité de l'information répondant aux critères de ce règlement dans les 24 heures suivant sa détection. Des sanctions financières seront appliquées en cas de non-respect des obligations. Le Mouvement est en bonne posture avec son processus actuel de gestion des incidents majeurs.

Finalement, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a publié, le 11 août 2025, son *Document d'orientation à l'intention des entreprises sur le traitement des renseignements biométriques*, lequel fait état des requis et bonnes pratiques à respecter pour les entreprises qui désirent utiliser la biométrie. Le document présente de grandes similarités avec les orientations déjà données par la Commission d'accès à l'information du Québec, notamment en lien avec le consentement, la proportionnalité et la légitimité, les mesures de sécurité, l'exactitude, la transparence et la responsabilité des entreprises. Afin de diminuer les risques liés à la protection des renseignements personnels, les équipes de conformité analysent les demandes des secteurs d'affaires en matière de biométrie en intégrant les attentes et orientations des régulateurs.

Intelligence artificielle (IA)

Face à l'essor rapide de l'intelligence artificielle et de l'utilisation des données biométriques, les autorités réglementaires intensifient leurs efforts pour encadrer ces technologies et en assurer une utilisation responsable. Le 3 juillet 2025, l'AMF a publié un projet de *Ligne directrice sur l'utilisation de l'intelligence artificielle* afin de spécifier ses attentes à l'égard des mesures qu'une institution financière doit prendre pour bien encadrer et gérer les risques liés à l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle. Une consultation est en cours, à laquelle Desjardins contribue activement en prenant part aux séances d'information et en ayant déposé ses commentaires au début novembre 2025.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les autorités réglementaires et normatives continuent de clarifier leurs attentes sur les sujets ESG avec le développement d'encadrements et de normes :

- À la suite de la publication, sur la scène internationale, en juin 2023, des normes IFRS S1 et S2 du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (*International Sustainability Standards Board* ou ISSB), le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié le 18 décembre 2024 la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la NCID 2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*.
- Au premier trimestre de 2025, l'AMF et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont publié une nouvelle version de leurs lignes directrices sur la gestion des risques climatiques. Ces modifications incluent le report de la date de mise en œuvre pour la communication d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 3⁽¹⁾, afin de s'aligner aux standards du CCNID. Le Mouvement Desjardins se conforme à ces exigences et continue de suivre l'évolution de ces normes.
- L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a inclus la gestion des risques climatiques dans sa *Ligne directrice sur les risques opérationnels et la résilience* pour les caisses et les coopératives de crédit. De plus, l'ARSF évalue leurs initiatives ESG (en particulier en matière de risque climatique) comme partie intégrante de leur cote de résilience.
- Le 23 avril 2025, les ACVM ont annoncé la suspension de leurs travaux visant l'élaboration d'un nouveau règlement sur la communication obligatoire d'information liée au changement climatique et les modifications des obligations d'information sur la diversité existantes, afin de soutenir les marchés et les émetteurs canadiens face aux récents événements économiques et géopolitiques survenus aux États-Unis et à l'échelle mondiale.

Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie.

Loi sur la concurrence

Le 5 juin 2025, le Bureau de la concurrence du Canada a publié la version finale de ses lignes directrices sur les déclarations environnementales. Cette initiative fait suite aux modifications législatives du 20 juin 2024, qui ont introduit de nouvelles dispositions dans la *Loi sur la concurrence* pour encadrer l'écoblanchiment. Depuis le 20 juin 2025, ces dispositions sont pleinement en vigueur et permettent désormais aux parties privées de déposer des plaintes devant le Tribunal de la concurrence, notamment en cas de déclarations environnementales trompeuses. Les entreprises sont tenues de s'assurer que leurs allégations environnementales soient fondées sur des éléments corroboratifs suffisants et appropriés, obtenus selon des méthodes reconnues à l'échelle internationale, lorsqu'elles sont faites dans le but de promouvoir les avantages d'une entreprise ou de ses activités. Il revient à l'entreprise qui fait ces déclarations d'en fournir la preuve. Les lignes directrices visent à clarifier les obligations des entreprises et à protéger les consommateurs contre les pratiques trompeuses liées aux déclarations environnementales. Le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences de la *Loi sur la concurrence* et continue de suivre l'évolution de celles-ci afin d'assurer leur pleine conformité.

Traitement des plaintes

Le *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Le but de ce nouveau règlement est de réduire les délais de réponse auxquels les consommateurs québécois font face lors du dépôt de leurs plaintes auprès des institutions financières et des assureurs, mais également d'harmoniser le processus de traitement des plaintes au sein des différentes organisations assujetties à l'AMF. Les nouvelles exigences font notamment passer le délai de traitement d'une plainte de 90 à 60 jours et le règlement prévoit des pénalités administratives en cas de défaut. À la suite des travaux d'harmonisation et de simplification réalisés au cours des derniers mois, ainsi que de l'implantation d'un nouvel outil de gestion des plaintes, le Mouvement est conforme aux nouvelles exigences.

Politique d'autodénonciation et de coopération

L'AMF a adopté le 20 mai 2025 une *Politique d'autodénonciation et de coopération* qui s'applique dans le contexte d'un manquement ou d'une infraction à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* ou à l'une des lois administrées par l'AMF, laquelle prévoit la possibilité de bénéficier d'un allègement de sanctions et offre des orientations claires pour favoriser la proactivité et pour procéder à l'autodénonciation.

Projet de loi 92, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier

Le projet de loi 92, *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier* qui a été sanctionné le 4 juin 2025 vise à favoriser l'intégrité du secteur financier et à maintenir la confiance du public. Il introduit un nouveau régime de sanctions applicable aux institutions financières pouvant atteindre 2 M\$ pour chaque jour d'infraction. Il permet à quiconque de saisir le Tribunal administratif des marchés financiers afin d'obtenir une telle sanction. La création de la Chambre de l'assurance, issue de la fusion de la Chambre de la sécurité financière et de la Chambre de l'assurance de dommages, est également prévue dans ce projet de loi. Les nouvelles sanctions qui peuvent être imposées à toute personne qui contrevient ou aide à contrevir à une disposition de la *Loi sur les assureurs*, de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, concernent par conséquent les activités du Mouvement.

⁽¹⁾ Correspondent aux émissions de gaz à effet de serre indirectes qui résultent des activités de la chaîne de valeur de l'entreprise, mais qui ne sont pas incluses dans les champs d'application 1 et 2.

Projet de loi C-8, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

Le 18 juin 2025, le ministre fédéral de la Sécurité publique a déposé le projet de loi C-8, *Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois* (projet de loi C-8), qui reprend en grande partie les dispositions du projet de loi C-26, *Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, présenté en 2022, mais abandonné lors de la prorogation parlementaire en janvier 2025. Ce projet vise à modifier la *Loi sur les télécommunications* et à édicter la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels* (LPCE). Le projet de loi C-8 propose un cadre réglementaire visant à renforcer, de façon proactive, la cybersécurité des infrastructures critiques dans les secteurs fédéraux, incluant les télécommunications, l'énergie, les transports, les systèmes bancaires, de compensation et d'assurance. Il prévoit notamment d'identifier les systèmes critiques, d'établir un programme de cybersécurité et de le communiquer aux organismes réglementaires, de mettre en place des mesures d'atténuation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, de déclarer aux autorités fédérales et aux organismes réglementaires dans les délais requis tout incident concernant un cybersystème essentiel, et instaure des sanctions importantes. Bien que le Mouvement Desjardins, en tant que coopérative financière québécoise, soit principalement assujettie à la réglementation provinciale, certaines de ses entités, telles que Fiducie Desjardins et certains assureurs, sont des institutions financières fédérales réglementées et pourraient être visées par les exigences de la LPCE, si elles sont désignées comme exploitants de cybersystèmes essentiels. Le Mouvement Desjardins demeure attentif à l'évolution du cadre législatif fédéral et continue d'intégrer, de façon proactive, les meilleures pratiques en matière de cybersécurité dans son cadre de gestion des risques.

LE MOUVEMENT DESJARDINS EN BREF

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord. Au 30 septembre 2025, il regroupe 198 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch. Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadiens et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses, et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF). La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	Aux ou pour les périodes de trois mois terminées le			Aux ou pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2025	30 juin 2025	30 septembre 2024 ⁽¹⁾	30 septembre 2025	30 septembre 2024 ⁽¹⁾
(en millions de dollars et en pourcentage)					
Résultats					
Revenu net d'intérêts	2 137 \$	2 024 \$	1 915 \$	6 128 \$	5 509 \$
Résultat des activités d'assurance	540	593	270	1 423	1 299
Résultat financier d'assurance net	264	312	154	750	701
Revenu net lié aux activités d'assurance	804	905	424	2 173	2 000
Autres revenus	1 181	1 162	1 046	3 594	3 193
Revenu net total	4 122	4 091	3 385	11 895	10 702
Dotation à la provision pour pertes de crédit	112	203	105	525	325
Frais autres que d'intérêts					
Frais autres que d'intérêts bruts	2 779	2 950	2 524	8 465	7 777
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(242)	(259)	(235)	(734)	(730)
Frais autres que d'intérêts nets	2 537	2 691	2 289	7 731	7 047
Impôts sur les excédents	358	297	234	886	800
Excédents avant ristournes aux membres	1 115 \$	900 \$	757 \$	2 753 \$	2 530 \$
Apport aux excédents par secteurs d'activité⁽³⁾					
Particuliers et Entreprises	584 \$	370 \$	492 \$	1 353 \$	1 312 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	174	226	134	568	553
Assurance de dommages	331	307	47	672	621
Autres	26	(3)	84	160	44
	1 115 \$	900 \$	757 \$	2 753 \$	2 530 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽⁴⁾					
Ristournes aux membres	113 \$	113 \$	110 \$	339 \$	330 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽⁵⁾	28	34	24	88	84
	141 \$	147 \$	134 \$	427 \$	414 \$
Indicateurs					
Marge nette d'intérêts ⁽⁴⁾	2,30 %	2,28 %	2,29 %	2,29 %	2,29 %
Rendement des capitaux propres ⁽⁶⁾	10,6	8,9	8,1	9,1	9,3
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁶⁾	0,14	0,28	0,14	0,23	0,16
Prêts dépréciés bruts/prêts bruts ⁽⁶⁾	0,86	0,82	0,81	0,86	0,81
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁷⁾	167	161	166	167	166
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁷⁾	132	131	128	132	128
Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁶⁾	66,2	72,3	67,5	69,6	70,0
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁶⁾	1 560 \$	1 570 \$	1 563 \$	4 818 \$	5 305 \$
Marge sur services contractuels (MSC) au bilan – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁸⁾	2 489	2 554	2 579	2 489	2 579
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁶⁾	2 177	2 243	2 097	6 091	5 735
Bilan et hors bilan					
Actif	511 856 \$	501 254 \$	464 677 \$	511 856 \$	464 677 \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	312 251	306 274	282 652	312 251	282 652
Dépôts	324 039	320 919	296 377	324 039	296 377
Capitaux propres	41 911	40 315	38 405	41 911	38 405
Biens sous administration ⁽⁶⁾	670 286	630 427	591 078	670 286	591 078
Biens sous gestion ⁽⁶⁾	119 268	111 505	93 638	119 268	93 638
Actif moyen ⁽⁶⁾	506 555	494 600	454 513	493 000	441 946
Mesures des fonds propres					
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽⁹⁾	23,1 %	22,9 %	21,9 %	23,1 %	21,9 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽⁹⁾	23,1	22,9	21,9	23,1	21,9
Ratio du total des fonds propres ⁽⁹⁾	25,6	25,5	24,0	25,6	24,0
Ratio TLAC ⁽¹⁰⁾	34,9	33,2	32,5	34,9	32,5
Ratio de levier ⁽⁹⁾	7,5	7,5	7,6	7,5	7,6
Ratio de levier TLAC ⁽¹⁰⁾	11,2	10,6	11,2	11,2	11,2
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽⁹⁾	153 868 \$	150 888 \$	148 937 \$	153 868 \$	148 937 \$
Autres renseignements					
Nombre d'employés et d'employées (équivalent temps plein)	52 093	52 517	50 264	52 093	50 264

(1) Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

(2) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

(3) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 11 « Information sectorielle » des états financiers combinés intermédiaires.

(4) Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

(5) Dont 14 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (17 M\$ au deuxième trimestre de 2025, 15 M\$ au troisième trimestre de 2024, 44 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025 et 42 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024).

(6) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 61.

(7) En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF, voir la section « Gestion des risques ».

(8) MSC au bilan de 2 739 M\$ (2 809 M\$ au 30 juin 2025 et 2 786 M\$ au 30 septembre 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de 250 M\$ (255 M\$ au 30 juin 2025 et 207 M\$ au 30 septembre 2024). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires.

(9) En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section « Gestion du capital ».

(10) En vertu de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section « Gestion du capital ».

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Nouvelle structure à la haute direction du Mouvement Desjardins

Le 25 août 2025, le Mouvement Desjardins a annoncé la composition de son comité de direction à l'aube de l'entrée en fonction de son nouveau président et chef de la direction, Denis Dubois, le 2 septembre 2025. Trois nouvelles personnes ont rejoint les neuf membres qui siégeaient déjà au comité de direction.

- Chantal Gagné a accédé au poste de première vice-présidente, Assurance de personnes, après avoir occupé celui de vice-présidente, Assurance de personnes et Distribution indépendante.
- Daniel Grossi est devenu premier vice-président, Technologies de l'information. Il assumait précédemment les fonctions de chef Technologies, Exploitation et Architecture d'entreprise.
- Sébastien Vallée a été nommé premier vice-président, Gestion de patrimoine. Il occupait auparavant le poste de vice-président, Solutions de placement.

De plus, les personnes qui suivent, bien que toujours sur le comité de direction, ont désormais de nouvelles fonctions.

- Johanne Duhaime est devenue première vice-présidente principale, Technologies et Performance organisationnelle. Elle assumait auparavant les fonctions de première vice-présidente, Technologies et Projets.
- Marie-Huguette Cormier est devenue première vice-présidente, Expérience membre et client, Coopération et Transformation humaine. Elle occupait précédemment les fonctions de première vice-présidente, Ressources humaines.
- Nathalie Larue est désormais première vice-présidente, Services aux particuliers et Vie associative. Elle occupait auparavant le poste de première vice-présidente, Services aux particuliers.

Ces changements à la haute direction s'inscrivent également dans le contexte du départ de deux membres du comité de direction.

Entente visant l'acquisition de Guardian Capital Group Limited

Le 28 août 2025, le Mouvement Desjardins a annoncé la signature d'une entente définitive visant l'acquisition de Guardian Capital Group Limited (Guardian), une société mondiale de gestion de placement cotée en bourse desservant une clientèle institutionnelle, individuelle et privée. Cette annonce fait suite à l'acquisition des réseaux de distribution d'assurance vie, et des cabinets en fonds communs et en valeurs mobilières de Guardian conclue en 2023. En vertu de l'entente définitive, Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., filiale indirecte de la Fédération, fera l'acquisition de Guardian dans le cadre d'une transaction évaluée à 1,7 G\$. La clôture de la transaction aura lieu dès l'obtention des approbations réglementaires requises et la satisfaction des autres conditions de clôture d'usage, prévues d'ici la fin du premier trimestre de 2026. Les résultats de ces activités seront comptabilisés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Économie mondiale

Depuis le début de l'année 2025, l'économie mondiale a été largement influencée par la politique commerciale menée par l'administration Trump aux États-Unis. La mise en place des premiers tarifs et les craintes d'une généralisation des barrières commerciales américaines ont entraîné une hausse des exportations de plusieurs pays au premier trimestre de 2025, notamment au Canada. À l'opposé, on remarque aussi que les importations américaines ont chuté au deuxième trimestre et que les exportations de nombreux pays vers les États-Unis ont diminué durant la même période. Comme il y a constamment de nouveaux changements à la politique tarifaire américaine, l'économie mondiale reste influencée par les annonces. On perçoit toutefois une certaine résilience de la croissance mondiale malgré l'incertitude élevée. Par ailleurs, la majorité des pays ont choisi de ne pas répliquer aux hausses tarifaires américaines, ce qui a contribué à atténuer les risques inflationnistes. Cela dit, des tensions politiques compliquent la situation en zone euro, accentuant les pressions sur les taux d'intérêt obligataires et risquant d'exposer les fragilités de l'économie européenne, entre autres du côté des finances publiques. Le PIB réel mondial devrait croître de 2,8 % en 2025 et en 2026.

États-Unis

L'économie américaine a subi une rare contraction au début de 2025, mais a su rebondir. Les mouvements ont été largement causés par les variations des importations et la demande intérieure est demeurée plus stable. Les investissements, notamment ceux liés aux technologies de l'information, ont bien fait. Cela dit, l'incertitude causée par les politiques de l'administration Trump persiste. Ce contexte, conjugué aux tarifs américains annoncés depuis cet été, devrait continuer à faire fluctuer les exportations nettes, à garder la confiance des ménages et des entreprises plutôt basse et à limiter la croissance économique. On sent d'ailleurs que le marché du travail a ralenti, amenant la Réserve fédérale américaine à décréter une première baisse de taux d'intérêt directeurs en 2025. Jusqu'à maintenant, l'effet des tarifs sur l'inflation demeure modéré alors que les entreprises semblent servir de tampon, mais on s'attend à ce que les prix à la consommation soient de plus en plus affectés par la hausse des tarifs. Des croissances du PIB réel de 1,9 % en 2025 et en 2026 sont attendues.

Canada

Alors que l'économie canadienne a connu un début de 2025 relativement bon avec le devancement de certaines activités afin d'éviter l'introduction des tarifs douaniers, la situation s'est complètement renversée au deuxième trimestre tandis qu'une importante diminution des exportations a entraîné un recul du PIB réel. Les flux transfrontaliers de biens devraient se stabiliser à compter du troisième trimestre. Par conséquent, l'activité économique au troisième trimestre devrait être globalement légèrement positive. L'élimination des droits de représailles en septembre sur la majorité des importations en provenance des États-Unis, un tarif effectif relativement bas sur les importations américaines en provenance du Canada, ainsi qu'une performance vraisemblablement meilleure que prévu de l'économie américaine, devraient permettre à l'économie canadienne de se raffermir davantage vers la fin de cette année et en 2026. Le recul de l'inflation résultant de l'élimination des droits de représailles sur de nombreuses importations de biens de consommation a ramené la croissance des prix près de la cible de 2 % de la Banque du Canada, ce qui a ouvert la porte à des réductions des taux d'intérêt directs en septembre et en octobre.

Québec

Le ralentissement de l'économie québécoise s'est confirmé au deuxième trimestre, avec une contraction du PIB réel de 2,4 % en rythme annualisé. Ce repli est principalement attribuable à une diminution des exportations internationales, ainsi qu'à un recul, plus modéré, des investissements des entreprises. Certains indicateurs laissent toutefois entrevoir une reprise modérée au cours de la seconde moitié de 2025. Parmi eux, on note la résilience du marché du travail, malgré une création d'emplois concentrée dans le temps partiel depuis le début de l'année, et la vigueur persistante du marché immobilier, l'un des plus dynamiques au pays. Les données partielles sur la consommation, le tourisme et les importations américaines de produits canadiens suggèrent une stabilisation de l'activité économique au troisième trimestre. En 2026, le Québec pourrait bénéficier plus que la moyenne canadienne d'un apaisement des tensions commerciales, étant particulièrement exposé aux mesures tarifaires sectorielles actuellement en vigueur. Les investissements devancés par le gouvernement provincial, ainsi que ceux progressivement annoncés au niveau fédéral, devraient également soutenir la reprise. La croissance économique est ainsi estimée à 0,7 % en 2025 et à 1,3 % en 2026.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

ANALYSE DES RÉSULTATS

Excédents

Comparaison des troisièmes trimestres de 2025 et de 2024

Pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2025, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 1 115 M\$, comparativement à 757 M\$ pour la même période en 2024. Tous les secteurs d'activité ont contribué à la performance du Mouvement Desjardins. Mentionnons notamment une augmentation du revenu net lié aux activités d'assurance de dommages, attribuable à l'absence de catastrophe au troisième trimestre de 2025, alors que la période comparative avait été affectée par des pluies diluviennes au Québec et de la grêle en Alberta. On observe également une progression des excédents pour le secteur Particuliers et Entreprises, attribuable à la hausse du revenu net d'intérêts en lien avec la croissance des affaires. Pour soutenir cette croissance, le Mouvement Desjardins a intensifié sa présence sur les marchés financiers, notamment par plusieurs émissions de titres, dont une émission sous son Cadre des obligations durables, réaffirmant son leadership en financement responsable. Soulignons enfin que les initiatives visant à soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients expliquent l'augmentation des frais autres que d'intérêts.

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière, mission qu'il a poursuivie au troisième trimestre de 2025.

- **Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽¹⁾ de 141 M\$,** comparativement à 134 M\$ au troisième trimestre de 2024.
 - Provision pour ristournes de 113 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025, en hausse de 3 M\$ par rapport à la période correspondante de 2024.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 28 M\$, comparativement à 24 M\$ pour la même période l'an dernier, dont 14 M\$ au troisième trimestre de 2025 et 15 M\$ au troisième trimestre de 2024 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 6 M\$ au troisième trimestre de 2025 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.
- **Rendement des capitaux propres de 10,6 %,** en croissance comparativement à 8,1 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Rendement des capitaux propres

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2025	30 juin 2025	30 septembre 2024	30 septembre 2025	30 septembre 2024
Excédents avant ristournes aux membres	1 115 \$	900 \$	757 \$	2 753 \$	2 530 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(34)	(33)	(11)	(72)	(80)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	1 081 \$	867 \$	746 \$	2 681 \$	2 450 \$
Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe	40 516 \$	39 272 \$	36 528 \$	39 408 \$	35 194 \$
Rendement des capitaux propres⁽¹⁾⁽²⁾	10,6 %	8,9 %	8,1 %	9,1 %	9,3 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 61.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et de 2024

Pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2025, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 2 753 M\$, en hausse de 223 M\$ par rapport à ceux de la même période en 2024. Tous les secteurs ont contribué à cette performance. Cette augmentation s'explique notamment par les résultats du secteur Particuliers et Entreprises, qui ont bénéficié d'une hausse du revenu net d'intérêts liée principalement à la croissance des affaires ainsi que de la progression des autres revenus, compensée en partie par la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit. On observe également une progression des revenus des activités d'assurance principalement liée à la croissance des primes en assurance automobile et de biens pour le secteur Assurance de dommages. Enfin, on constate une augmentation des frais autres que d'intérêts qui a permis de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.

- **Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽¹⁾ de 427 M\$,** en hausse de 13 M\$ par rapport aux neuf premiers mois de 2024.
 - Provision pour ristournes de 339 M\$, en hausse de 9 M\$ par rapport à la période correspondante de 2024.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 88 M\$, en hausse de 4 M\$ par rapport à celles de la même période en 2024, dont 44 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025 et 42 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 15 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement.
- **Rendement des capitaux propres de 9,1 %,** soit un ratio comparable à celui de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024.

Revenu net d'intérêts

Comparaison des troisièmes trimestres de 2025 et de 2024

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 2 137 M\$, en hausse de 222 M\$, ou de 11,6 %. Cette augmentation provient de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises, compensée en partie par la hausse de l'encours moyen des dépôts. La marge nette d'intérêts⁽²⁾ est demeurée stable à 2,30 %.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et de 2024

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 6 128 M\$, en hausse de 619 M\$, ou de 11,2 %. Cette augmentation provient de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises, compensée en partie par la hausse de l'encours moyen des dépôts. La marge nette d'intérêts⁽²⁾ est demeurée stable à 2,29 %.

Revenu net lié aux activités d'assurance

Comparaison des troisièmes trimestres de 2025 et de 2024

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 804 M\$⁽³⁾, en hausse de 380 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2024. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 118 M\$, en baisse de 41 M\$, ou de 25,8 %, attribuable principalement à l'expérience défavorable en assurance collective, essentiellement pour la garantie d'invalidité longue durée ainsi qu'en assurance crédit et directe, principalement en assurance prêt vie et prêt invalidité.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

⁽³⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

- Résultat financier d'assurance net de 108 M\$, en hausse de 71 M\$, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures au troisième trimestre de 2024.
 - Évolution favorable des marchés financiers, notamment celui des actions.
 - Pertes réalisées au troisième trimestre de 2024 à la suite de dispositions d'obligations.

Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 413 M\$, en hausse de 310 M\$.
 - Revenus des activités d'assurance de 2 031 M\$, en hausse de 112 M\$, ou de 5,8 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 100 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 107 M\$, ou de 5,9 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 1 580 M\$, en baisse de 737 M\$, ou de 31,8 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 62 M\$ (596 M\$ à la période comparative de 2024) présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la baisse est de 203 M\$, ou de 11,8 %, attribuable à la diminution des charges liées aux sinistres expliquée essentiellement par les éléments ci-dessous :
 - Charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieures, le troisième trimestre de 2025 ayant été marqué par l'absence de catastrophe et la survenance de quatre événements majeurs de moindre envergure. Le troisième trimestre de 2024 avait été marqué par deux catastrophes, ainsi qu'un événement majeur de plus grande envergure. Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Évolution des sinistres des années antérieures moins favorable essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures attribuables à l'assurance de biens et des entreprises.
- Résultat financier d'assurance net de 146 M\$, en hausse de 48 M\$.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 231 M\$, en baisse de 69 M\$, ou de 23,0 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées inférieure, notamment en raison de l'effet moins important de la baisse des taux d'intérêt sur le marché par rapport à celui du troisième trimestre de 2024.
 - En contrepartie, gains nets sur actions supérieurs à ceux du trimestre comparatif de 2024.
 - Charges financières d'assurance nettes de 93 M\$, en baisse de 127 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 8 M\$ (18 M\$ au troisième trimestre de 2024), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 85 M\$, en baisse de 117 M\$, en raison essentiellement de l'incidence moins défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et de 2024

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 2 173 M\$⁽¹⁾, en hausse de 173 M\$, ou de 8,7 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2024. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 467 M\$, en hausse de 19 M\$, ou de 4,2 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective ayant eu un effet défavorable en 2024.
 - Expérience plus favorable en assurance individuelle et expérience favorable en épargne-retraite collective.
 - Croissance des affaires en assurance collective.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Ajustement favorable en 2024 de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 - Expérience moins favorable en assurance crédit et directe, essentiellement en assurance prêt invalidité et prêt vie ainsi qu'en assurance collective.
- Résultat financier d'assurance net de 362 M\$, en hausse de 30 M\$, ou de 9,0 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Pertes réalisées en 2024 à la suite de dispositions d'obligations.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures au cours de la période comparative.
 - En contrepartie, écart moins favorable lié à l'ajustement des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs.
 Notons que les résultats financiers d'assurance nets des trois premiers trimestres de 2025 et de 2024 incluent des gains sur disposition d'immeubles s'élevant à des montants similaires.

Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 932 M\$, en hausse de 100 M\$, ou de 12,0 %.
 - Revenus des activités d'assurance de 5 947 M\$, en hausse de 489 M\$, ou de 9,0 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 298 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 455 M\$, ou de 8,8 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI).

⁽¹⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

- Charges afférentes aux activités d'assurance de 4 856 M\$, en baisse de 250 M\$, ou de 4,9 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 139 M\$ (744 M\$ à la période comparative de 2024) présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, les charges sont en hausse de 355 M\$, ou de 8,1 %, essentiellement attribuables aux éléments suivants :
 - Hausse des charges liées aux sinistres expliquée par les éléments ci-dessous :
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures, principalement attribuables à l'assurance de biens ainsi qu'à l'assurance automobile.
 - Évolution des sinistres des années antérieures moins favorable essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens.
 - En contrepartie, charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieures. Les neuf premiers mois de 2025 ont été marqués par la survenance de neuf événements majeurs de moindre envergure alors que deux catastrophes et un événement majeur de plus grande envergure sont survenus au cours des neuf premiers mois de 2024.
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires plus défavorable essentiellement attribuable à des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires supérieures en assurance automobile.
 - Amortissement des frais d'acquisition en hausse.
- Résultat financier d'assurance net de 325 M\$, soit le même montant que celui de la période comparative de 2024.
- Revenus nets de placement d'assurance de 549 M\$, en baisse de 84 M\$, ou de 13,3 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées inférieure, notamment en raison de l'effet moins important de la baisse des taux d'intérêt sur le marché par rapport à celui de la période comparative de 2024.
 - Gains nets sur actions inférieurs à ceux de la période comparative de 2024.
- Charges financières d'assurance nettes de 249 M\$, en baisse de 87 M\$, ou de 25,9 %. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 25 M\$ (28 M\$ à la période comparative de 2024), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 224 M\$, en baisse de 84 M\$. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Incidence moins défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus.
 - Effet de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus inférieur.

Autres revenus

Comparaison des troisièmes trimestres de 2025 et de 2024

Les autres revenus se sont élevés à 1 181 M\$, en hausse de 135 M\$, ou de 12,9 %, par rapport au troisième trimestre de 2024, en raison des éléments suivants :

- Augmentation des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
- Hausse des revenus de change en raison de la fluctuation de la valeur des contrats de change.
- Augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et de 2024

Les autres revenus se sont élevés à 3 594 M\$, en hausse de 401 M\$, ou de 12,6 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison des éléments suivants :

- Augmentation des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
- Hausse des revenus de change en raison de la fluctuation de la valeur des contrats de change.
- Diminution des autres pertes nettes de placement.
- Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
- En contrepartie, gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C. constaté dans les autres revenus en 2024.

Revenu net total

Pour le troisième trimestre de 2025, **le revenu net total a atteint 4 122 M\$**, en hausse de 737 M\$, ou de 21,8 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2024.

Pour les neuf premiers mois de 2025, **le revenu net total a atteint 11 895 M\$**, en hausse de 1 193 M\$, ou de 11,1 %, par rapport à celui qui avait été enregistré à la période correspondante de 2024.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Comparaison des troisièmes trimestres de 2025 et de 2024

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 112 M\$, comparativement à 105 M\$ pour la période correspondante de 2024. La dotation du troisième trimestre de 2025 reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une croissance des volumes dans les portefeuilles de prêts aux entreprises, contrebalancées en partie par une diminution de la dotation en raison de l'incidence favorable liée à la mise à jour des perspectives économiques, notamment en lien avec l'évolution des relations commerciales.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,14 % pour le troisième trimestre de 2025, soit le même taux que celui de la période correspondante de 2024.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts de 0,86 %, comparativement à 0,81 %, au 30 septembre 2024. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement dans les portefeuilles de prêts aux entreprises.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2025	30 juin 2025	30 septembre 2024	30 septembre 2025	30 septembre 2024
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	112 \$	203 \$	105 \$	525 \$	325 \$
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	—	(9)	7	(2)	(2)
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan	112 \$	212 \$	98 \$	527 \$	327 \$
Prêts bruts moyens⁽¹⁾	310 783 \$	302 758 \$	280 987 \$	302 554 \$	274 831 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾⁽²⁾	0,14 %	0,28 %	0,14 %	0,23 %	0,16 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 61.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et de 2024

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 525 M\$, comparativement à 325 M\$ pour la période correspondante de 2024. La dotation pour les neuf premiers mois de 2025 reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une hausse du volume dans les portefeuilles de prêts aux entreprises. De plus, l'incidence favorable liée à la mise à jour des perspectives économiques au troisième trimestre de 2025, principalement en raison de l'évolution des relations commerciales, a compensé en grande partie l'effet défavorable des six premiers mois de 2025.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2025 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,23 % pour les neuf premiers mois de 2025, comparativement à 0,16 % pour la période correspondante de 2024. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit, comme mentionné précédemment.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts de 0,86 %, comparativement à 0,81 % au 30 septembre 2024. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement dans les portefeuilles de prêts aux entreprises.

Frais autres que d'intérêts bruts

Comparaison des troisièmes trimestres de 2025 et de 2024

Les frais autres que d'intérêts bruts ont totalisé 2 779 M\$, en hausse de 255 M\$, ou de 10,1 %, par rapport au troisième trimestre de 2024, en raison de l'augmentation des frais liés au personnel et à la technologie ainsi que des honoraires, permettant de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et de 2024

Les frais autres que d'intérêts bruts ont totalisé 8 465 M\$, en hausse de 688 M\$, ou de 8,8 %, comparativement aux neuf premiers mois de 2024, en raison de l'augmentation des frais liés au personnel, des honoraires et des frais liés à la technologie, permettant de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.

Impôts sur les excédents

Comparaison des troisièmes trimestres de 2025 et de 2024

Charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres de 329 M\$, en hausse de 123 M\$, par rapport au troisième trimestre de 2024, en raison de l'augmentation des excédents.

- Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres⁽¹⁾ de 24,2 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025, comparable à celui de 23,4 % pour la période correspondante de 2024.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et de 2024

Charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres de 799 M\$, en hausse de 85 M\$ par rapport aux neuf premiers mois de 2024, en raison de l'augmentation des excédents.

- Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres⁽¹⁾ de 24,2 % pour les neuf premiers mois de 2025, similaire à celui de 23,8 % pour la même période en 2024.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 61.

RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et le secteur Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

En 2025, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter la façon dont la direction évalue la performance des secteurs. Cette présentation tient compte de la révision du modèle d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été reclassés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et le secteur Assurance de dommages. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2024 et la description de l'industrie à laquelle ils sont associés sont fournis aux pages 26 à 40 du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement.

Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres et clients particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers hors-Québec.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2025	30 juin 2025	30 septembre 2024 ⁽¹⁾	30 septembre 2025	30 septembre 2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	2 007 \$	1 920 \$	1 842 \$	5 745 \$	5 297 \$
Autres revenus	650	672	505	1 992	1 701
Revenu net total	2 657	2 592	2 347	7 737	6 998
Dotation à la provision pour pertes de crédit	112	214	99	527	327
Frais autres que d'intérêts bruts	1 758	1 875	1 585	5 385	4 898
Impôts sur les excédents	203	133	171	472	461
Excédents avant ristournes aux membres	584	370	492	1 353	1 312
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	84	84	82	252	244
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	500 \$	286 \$	410 \$	1 101 \$	1 068 \$
Indicateurs					
Actif moyen ⁽²⁾	391 364 \$	380 871 \$	346 784 \$	377 912 \$	339 057 \$
Actif principal moyen portant intérêt ⁽³⁾	280 168	273 511	255 298	273 007	249 498
Prêts bruts moyens ⁽²⁾	300 027	292 373	271 431	292 112	265 718
Dépôts moyens ⁽²⁾	228 195	226 917	216 918	224 971	218 707
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,68 %	2,64 %	2,69 %	2,64 %	2,67 %
Indice de productivité ⁽²⁾	66,2	72,3	67,5	69,6	70,0
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,15	0,29	0,15	0,24	0,16
Prêts dépréciés bruts/prêts bruts ⁽²⁾	0,89	0,85	0,83	0,89	0,83

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 61.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2025 et de 2024

Les excédents avant ristournes aux membres de 584 M\$, en hausse de 92 M\$ par rapport à la même période en 2024, s'expliquent par les éléments suivants :

- **Revenu net d'intérêts de 2 007 M\$,** en hausse de 165 M\$, ou de 9,0 %. Cette augmentation provient principalement de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.

- **Autres revenus de 650 M\$**, en hausse de 145 M\$, ou de 28,7 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution des pertes nettes de placement en raison de pertes sur dispositions enregistrées au troisième trimestre de 2024 et de la fluctuation favorable des instruments financiers dérivés.
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Revenu net total de 2 657 M\$**, en hausse de 310 M\$, ou de 13,2 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 112 M\$**, comparativement à 99 M\$ pour la période correspondante de 2024. La dotation du troisième trimestre de 2025 reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une croissance des volumes dans les portefeuilles de prêts aux entreprises, contrebalancées en partie par une diminution de la dotation en raison de l'incidence favorable liée à la mise à jour des perspectives économiques, notamment en lien avec l'évolution des relations commerciales.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 758 M\$**, en hausse de 173 M\$, ou de 10,9 %, à la suite de l'augmentation des initiatives stratégiques ainsi que des frais liés au personnel permettant de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- **Marge nette d'intérêts à 2,68 %**, stable par rapport à la période correspondante de 2024.
- **Indice de productivité à 66,2 %**, comparativement à 67,5 % pour le troisième trimestre de 2024, en raison principalement de la croissance du revenu net total plus marquée que celle des frais autres que d'intérêts bruts.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et de 2024

Les excédents avant ristournes aux membres de 1 353 M\$, en hausse de 41 M\$ par rapport aux neuf premiers mois de 2024, s'expliquent par les éléments suivants :

- **Revenu net d'intérêts de 5 745 M\$**, en hausse de 448 M\$, ou de 8,5 %. Cette augmentation provient principalement de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts entreprises.
- **Autres revenus de 1 992 M\$**, en hausse de 291 M\$, ou de 17,1 %, attribuable principalement aux éléments suivants :
 - Diminution des pertes nettes de placement en raison de la fluctuation moins défavorable des instruments financiers dérivés et des pertes sur dispositions enregistrées en 2024.
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Augmentation des revenus provenant des frais de service sur les dépôts et les paiements.
 - Hausse des revenus liée à la progression des ventes par l'intermédiaire du réseau des caisses.
- **Revenu net total de 7 737 M\$**, en hausse de 739 M\$, ou de 10,6 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 527 M\$**, comparativement à 327 M\$ pour la période correspondante de 2024. La dotation pour les neuf premiers mois de 2025 reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une hausse du volume dans les portefeuilles de prêts aux entreprises. De plus, l'incidence favorable liée à la mise à jour des perspectives économiques au troisième trimestre de 2025, principalement en raison de l'évolution des relations commerciales, a compensé en grande partie l'effet défavorable des six premiers mois de 2025.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 5 385 M\$**, en hausse de 487 M\$, ou de 9,9 %, à la suite de l'augmentation des initiatives stratégiques ainsi que des frais liés au personnel permettant de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- **Marge nette d'intérêts à 2,64 %**, en baisse de 3 points de base par rapport à la période correspondante de 2024.
- **Indice de productivité à 69,6 %**, comparativement à 70,0 % pour les neuf premiers mois de 2024 en raison principalement de la croissance du revenu net total plus marquée que celle des frais autres que d'intérêts bruts.

Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes joue un rôle de premier plan dans le développement de l'autonomie financière des membres et clients du Mouvement Desjardins, en les aidant à développer de saines habitudes financières.

Ce secteur accompagne les membres et clients, particuliers et entreprises, par l'entremise de divers réseaux et conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie. Le secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins.
- Réseaux spécialisés Desjardins (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne).
- Réseau des agents Desjardins.
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (SFL Gestion de patrimoine, Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant et Desjardins Sécurité financière Investissements).
- Réseaux en assurance et en solutions de placement (incluant les filiales du Groupe de compagnies Worldsource inc.).
- Firms d'actuaire-conseils et courtiers.
- Centres de relations clients et canaux numériques.

Le 28 août 2025, le Mouvement Desjardins a annoncé la signature d'une entente définitive visant l'acquisition de Guardian Capital Group Limited (Guardian), une société mondiale de gestion de placement cotée en bourse desservant une clientèle institutionnelle, individuelle et privée. Cette annonce fait suite à l'acquisition des réseaux de distribution d'assurance vie, et des cabinets en fonds communs et en valeurs mobilières de Guardian conclue en 2023. La clôture de la transaction aura lieu dès l'obtention des approbations réglementaires requises et la satisfaction des autres conditions de clôture d'usage, prévues d'ici la fin du premier trimestre de 2026. Les résultats de ces activités seront comptabilisés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

(en millions de dollars)	Aux ou pour les périodes de trois mois terminées le			Aux ou pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2025	30 juin 2025	30 septembre 2024 ⁽¹⁾	30 septembre 2025	30 septembre 2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	78 \$	69 \$	35 \$	216 \$	161 \$
Résultat des activités d'assurance					
Revenus des activités d'assurance	1 116	1 109	1 074	3 311	3 185
Charges afférentes aux activités d'assurance	(981)	(940)	(914)	(2 810)	(2 738)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(17)	(5)	(1)	(34)	1
	118	164	159	467	448
Résultat financier d'assurance net					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	630	74	1 248	1 143	1 321
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(532)	113	(1 250)	(791)	(1 006)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	10	(9)	39	10	17
	108	178	37	362	332
Revenu net lié aux activités d'assurance	226	342	196	829	780
Autres revenus	717	695	661	2 104	1 943
Revenu net total	1 021	1 106	892	3 149	2 884
Dotations (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	—	(9)	5	(1)	3
Frais autres que d'intérêts					
Frais autres que d'intérêts bruts	889	906	807	2 673	2 489
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(82)	(83)	(90)	(241)	(279)
Frais autres que d'intérêts nets	807	823	717	2 432	2 210
Impôts sur les excédents	40	66	36	150	118
Excédents nets de la période	174 \$	226 \$	134 \$	568 \$	553 \$
Indicateurs					
Marge sur services contractuels (MSC) au bilan ⁽³⁾⁽⁴⁾	2 489 \$	2 554 \$	2 579 \$	2 489 \$	2 579 \$
MSC sur les nouvelles ventes de la période ⁽³⁾⁽⁵⁾	20	27	14	65	56
Ventes nettes d'épargne ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	5 920	1 766	2 522	12 418	8 961
Ventes d'assurance ⁽⁷⁾	189	182	181	587	625
Primes d'assurance collective ⁽⁷⁾	1 124	1 110	1 067	3 326	3 145
Primes d'assurance individuelle ⁽⁷⁾	323	312	298	950	881
Primes de rentes ⁽⁷⁾	113	148	198	542	1 279

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires.

⁽⁴⁾ MSC au bilan de 2 739 M\$ (2 809 M\$ au 30 juin 2025 et 2 786 M\$ au 30 septembre 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de 250 M\$ (255 M\$ au 30 juin 2025 et 207 M\$ au 30 septembre 2024).

⁽⁵⁾ MSC sur les nouvelles affaires d'assurance de la période de 18 M\$ (25 M\$ au deuxième trimestre de 2025, 13 M\$ au troisième trimestre de 2024, 60 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025 et 54 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de (2) M\$ ((2) M\$ au deuxième trimestre de 2025, (1) M\$ au troisième trimestre de 2024, (5) M\$ pour les neuf premiers mois de 2025 et (2) M\$ pour les neuf premiers mois de 2024).

⁽⁶⁾ Dont (65) M\$ de fonds distincts ((82) M\$ au deuxième trimestre de 2025, (72) M\$ au troisième trimestre de 2024, (225) M\$ pour les neuf premiers mois de 2025 et (231) M\$ pour les neuf premiers mois de 2024).

⁽⁷⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 61.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2025 et de 2024

Les excédents nets de 174 M\$, en hausse de 40 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2024, s'expliquent par les éléments suivants :

- **Revenu net d'intérêts de 78 M\$,** en hausse de 43 M\$, en raison principalement de la croissance des affaires.
- **Résultat des activités d'assurance de 118 M\$,** en baisse de 41 M\$, ou de 25,8 %, attribuable principalement à l'expérience défavorable en assurance collective, essentiellement pour la garantie d'invalidité longue durée ainsi qu'en assurance crédit et directe, principalement en assurance prêt vie et prêt invalidité.
- **Résultat financier d'assurance net de 108 M\$,** en hausse de 71 M\$, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures au troisième trimestre de 2024.
 - Évolution favorable des marchés financiers, notamment celui des actions.
 - Pertes réalisées au troisième trimestre de 2024 à la suite de dispositions d'obligations.
- **Autres revenus de 717 M\$,** en hausse de 56 M\$, ou de 8,5 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus des réseaux spécialisés supérieurs liés à l'augmentation des actifs sous administration.
 - Augmentation des revenus en raison des actifs sous gestion supérieurs.
- **Revenu net total de 1 021 M\$,** en hausse de 129 M\$, ou de 14,5 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 889 M\$,** en hausse de 82 M\$, ou de 10,2 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des dépenses de commissions, salariales et de rémunération à la vente liée notamment à la croissance du volume des actifs sous gestion et sous administration.
 - Augmentation des frais liés à la technologie.
 Précisons que 82 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 90 M\$ pour le troisième trimestre de 2024.
- **Marge sur services contractuels (MSC)**
 - MSC au bilan de 2 489 M\$ au 30 septembre 2025, comparativement à 2 554 M\$ au 30 juin 2025. La décroissance de la MSC est expliquée principalement par les changements dans les estimations ainsi que par l'effet des services rendus.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et de 2024

Les excédents nets de 568 M\$, en hausse de 15 M\$ par rapport à la période correspondante de 2024, s'expliquent par les éléments suivants :

- **Revenu net d'intérêts de 216 M\$,** en hausse de 55 M\$, ou de 34,2 %, en raison principalement de la croissance des affaires.
- **Résultat des activités d'assurance de 467 M\$,** en hausse de 19 M\$, ou de 4,2 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective ayant eu un effet défavorable en 2024.
 - Expérience plus favorable en assurance individuelle et expérience favorable en épargne-retraite collective.
 - Croissance des affaires en assurance collective.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Ajustement favorable en 2024 de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 - Expérience moins favorable en assurance crédit et directe, essentiellement en assurance prêt invalidité et prêt vie ainsi qu'en assurance collective.
- **Résultat financier d'assurance net de 362 M\$,** en hausse de 30 M\$, ou de 9,0 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Pertes réalisées en 2024 à la suite de dispositions d'obligations.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures au cours de la période comparative.
 - En contrepartie, écart moins favorable lié à l'ajustement des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs.
 Notons que les résultats financiers d'assurance nets des trois premiers trimestres de 2025 et de 2024 incluent des gains sur disposition d'immeubles s'élevant à des montants similaires.
- **Autres revenus de 2 104 M\$,** en hausse de 161 M\$, ou de 8,3 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus des réseaux spécialisés supérieurs liés à l'augmentation des actifs sous administration.
 - Augmentation des revenus en raison des actifs sous gestion supérieurs.
 - En contrepartie, gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C. constaté dans les autres revenus en 2024.
- **Revenu net total de 3 149 M\$,** en hausse de 265 M\$, ou de 9,2 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 2 673 M\$,** en hausse de 184 M\$, ou de 7,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des dépenses de commissions, salariales et de rémunération à la vente liée notamment à la croissance du volume des actifs sous gestion et sous administration.
 - Augmentation des frais liés à la technologie et aux initiatives stratégiques.
 Précisons que 241 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 279 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024.

- **Marge sur services contractuels (MSC)**

- MSC au bilan de 2 489 M\$ au 30 septembre 2025, comparativement à 2 585 M\$ au 31 décembre 2024. La décroissance de la MSC est expliquée principalement par l'effet des services rendus.

Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont offerts dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. et des centres Desjardins Entreprises, et sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont plus de 450 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. De plus, les produits d'assurance d'ICPEI sont distribués par un réseau de courtiers indépendants, principalement dans les provinces de Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le secteur offre également des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un événement météo ou climatique. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,7 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

Assurance de dommages – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2025	30 juin 2025	30 septembre 2024 ⁽¹⁾	30 septembre 2025	30 septembre 2024 ⁽¹⁾
Résultat des activités d'assurance					
Revenus des activités d'assurance	2 031 \$	1 985 \$	1 919 \$	5 947 \$	5 458 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(1 580)	(1 486)	(2 317)	(4 856)	(5 106)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(38)	(82)	501	(159)	480
	413	417	103	932	832
Résultat financier d'assurance net					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	231	148	300	549	633
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(93)	(38)	(220)	(249)	(336)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	8	5	18	25	28
	146	115	98	325	325
Revenu net lié aux activités d'assurance	559	532	201	1 257	1 157
Autres revenus (pertes)	(3)	(2)	(10)	(12)	(9)
Revenu net total	556	530	191	1 245	1 148
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	—	(2)	1	(1)	(5)
Frais autres que d'intérêts					
Frais autres que d'intérêts bruts	285	305	275	866	791
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(170)	(184)	(153)	(518)	(475)
Frais autres que d'intérêts nets	115	121	122	348	316
Impôts sur les excédents	110	104	21	226	216
Excédents nets de la période	331 \$	307 \$	47 \$	672 \$	621 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	297 \$	274 \$	36 \$	600 \$	541 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	34	33	11	72	80
Indicateurs					
Primes souscrites directes ⁽³⁾	2 177 \$	2 243 \$	2 097 \$	6 091 \$	5 735 \$
Ratio des sinistres ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	65,1 %	58,7 %	81,5 %	64,6 %	68,0 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	67,8	63,7	66,1	68,2	68,4
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	3,4	3,1	30,6	3,1	10,7
Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	(6,1)	(8,1)	(15,2)	(6,7)	(11,1)
Ratio des frais ⁽⁴⁾	25,6	26,9	22,6	26,0	24,7
Ratio des pertes sur contrats déficitaires ⁽⁴⁾	(2,8)	2,5	(1,1)	2,6	1,0
Ratio combiné ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	87,9	88,1	103,0	93,2	93,7
Ratio combiné actualisé ⁽⁴⁾	84,5	84,1	99,7	89,4	89,5

(1) Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

(2) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

(3) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 61.

(4) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

(5) Ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2025 et de 2024

Les excédents nets de 331 M\$, en hausse de 284 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2024, s'expliquent par les éléments suivants :

- **Résultat des activités d'assurance de 413 M\$,** en hausse de 310 M\$.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 2 031 M\$, en hausse de 112 M\$, ou de 5,8 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 100 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 107 M\$, ou de 5,9 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens.

- **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 1 580 M\$, en baisse de 737 M\$, ou de 31,8 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 62 M\$ (596 M\$ à la période comparative de 2024) présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la baisse est de 203 M\$, ou de 11,8 %, attribuable à la diminution des charges liées aux sinistres expliquée essentiellement par les éléments ci-dessous :
 - Charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieures, le troisième trimestre de 2025 ayant été marqué par l'absence de catastrophe et la survenance de quatre événements majeurs de moindre envergure. Le troisième trimestre de 2024 avait été marqué par deux catastrophes, ainsi qu'un événement majeur de plus grande envergure.
 Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Évolution des sinistres des années antérieures moins favorable essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures attribuables à l'assurance de biens et des entreprises.
- **Résultat financier d'assurance net de 146 M\$**, en hausse de 48 M\$.
- **Revenus nets de placement d'assurance** de 231 M\$, en baisse de 69 M\$, ou de 23,0 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées inférieure, notamment en raison de l'effet moins important de la baisse des taux d'intérêt sur le marché par rapport à celui du troisième trimestre de 2024.
 - En contrepartie, gains nets sur actions supérieurs à ceux du trimestre comparatif de 2024.
- **Charges financières d'assurance nettes** de 93 M\$, en baisse de 127 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 8 M\$ (18 M\$ au troisième trimestre de 2024), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 85 M\$, en baisse de 117 M\$, en raison essentiellement de l'incidence moins défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus.
- **Revenu net total de 556 M\$**, en hausse de 365 M\$.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 285 M\$**, en hausse de 10 M\$, ou de 3,6 %, attribuable à une augmentation des frais liés à la technologie.
Précisons que 170 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 153 M\$ pour le troisième trimestre de 2024.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et de 2024

Les excédents nets de 672 M\$, en hausse de 51 M\$ par rapport à la période correspondante de 2024, s'expliquent par les éléments suivants :

- **Résultat des activités d'assurance de 932 M\$**, en hausse de 100 M\$, ou de 12,0 %.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 5 947 M\$, en hausse de 489 M\$, ou de 9,0 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 298 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 455 M\$, ou de 8,8 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 4 856 M\$, en baisse de 250 M\$, ou de 4,9 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 139 M\$ (744 M\$ à la période comparative de 2024) présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, les charges sont en hausse de 355 M\$, ou de 8,1 %, essentiellement attribuables aux éléments suivants :
 - Hausse des charges liées aux sinistres expliquée par les éléments ci-dessous :
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures, principalement attribuables à l'assurance de biens ainsi qu'à l'assurance automobile.
 - Évolution des sinistres des années antérieures moins favorable essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens.
 - En contrepartie, charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieures. Les neuf premiers mois de 2025 ont été marqués par la survenance de neuf événements majeurs de moindre envergure alors que deux catastrophes et un événement majeur de plus grande envergure sont survenus au cours des neuf premiers mois de 2024.
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires plus défavorable essentiellement attribuable à des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires supérieures en assurance automobile.
 - Amortissement des frais d'acquisition en hausse.
- **Résultat financier d'assurance net de 325 M\$**, soit le même montant que celui de la période comparative de 2024.
- **Revenus nets de placement d'assurance** de 549 M\$, en baisse de 84 M\$, ou de 13,3 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées inférieure, notamment en raison de l'effet moins important de la baisse des taux d'intérêt sur le marché par rapport à celui de la période comparative de 2024.
 - Gains nets sur actions inférieurs à ceux de la période comparative de 2024.
- **Charges financières d'assurance nettes** de 249 M\$, en baisse de 87 M\$, ou de 25,9 %. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 25 M\$ (28 M\$ à la période comparative de 2024), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 224 M\$, en baisse de 84 M\$. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Incidence moins défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus.
 - Effet de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus inférieur.
- **Revenu net total de 1 245 M\$**, en hausse de 97 M\$, ou de 8,4 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 866 M\$**, en hausse de 75 M\$, ou de 9,5 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des frais liés à la technologie.
 - Dépenses salariales plus importantes, notamment attribuables à l'indexation des salaires.
 Précisons que 518 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 475 M\$ pour la période comparative de 2024.

Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont : les finances, incluant la trésorerie; les opérations; la gestion des risques, incluant la conformité; l'expérience membre et client, la coopération et la transformation humaine; le Bureau du président; le Bureau de la sécurité Desjardins; les affaires juridiques; la gouvernance et le Bureau du développement durable. Elle inclut aussi l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. Les frais autres que d'intérêts des fonctions de soutien et des activités relatives aux technologies de l'information sont en grande partie attribués aux différents secteurs d'activité.

La rubrique Autres comprend également les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés intermédiaires et les éliminations des soldes intersectoriels.

Rubrique Autres

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2025	30 juin 2025	30 septembre 2024 ⁽¹⁾	30 septembre 2025	30 septembre 2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	52 \$	35 \$	38 \$	167 \$	51 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	19	31	27	87	63
Autres revenus (pertes)	(183)	(203)	(110)	(490)	(442)
Revenu (perte) net total	(112)	(137)	(45)	(236)	(328)
Frais autres que d'intérêts nets	(143)	(128)	(135)	(434)	(377)
Impôts sur les excédents	5	(6)	6	38	5
Excédents (déficit) nets de la période	26 \$	(3) \$	84 \$	160 \$	44 \$

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2025 et de 2024

- **Excédents nets de 26 M\$**, comparativement à 84 M\$ pour le troisième trimestre de 2024.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet globalement défavorable sur le revenu net d'intérêts et les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus (pertes).
 - En raison des activités et des éliminations des soldes intersectoriels classées sous la rubrique Autres, nous estimons que la comparaison des résultats des périodes est limitée.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et de 2024

- **Excédents nets de 160 M\$**, comparativement à 44 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet globalement favorable sur le revenu net d'intérêts et les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus (pertes).

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins.

Résultats des huit derniers trimestres

(en millions de dollars)	2025			2024				2023
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Revenu net d'intérêts	2 137 \$	2 024 \$	1 967 \$	1 962 \$	1 915 \$	1 861 \$	1 733 \$	1 696 \$
Résultat des activités d'assurance								
Revenus des activités d'assurance	3 094	3 041	2 991	2 998	2 945	2 829	2 752	2 718
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 501)	(2 362)	(2 650)	(2 268)	(3 168)	(2 182)	(2 351)	(2 093)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(53)	(86)	(51)	58	493	(27)	8	(47)
	540	593	290	788	270	620	409	578
Résultat financier d'assurance net								
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	869	241	639	375	1 560	467	(39)	3 005
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(623)	76	(487)	(309)	(1 463)	(244)	375	(2 780)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	18	(5)	22	28	57	14	(26)	115
	264	312	174	94	154	237	310	340
Revenu net lié aux activités d'assurance	804	905	464	882	424	857	719	918
Autres revenus								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	145	142	137	138	134	129	126	134
Commissions sur les prêts et les cartes	275	257	262	278	260	238	262	185
Services de courtage et de fonds de placement	388	392	391	367	374	363	376	347
Honoraires de gestion et de services de garde	264	270	248	261	219	222	199	207
Autres revenus (pertes) nets de placement	(55)	(64)	61	(101)	(60)	(61)	17	(65)
Revenus de change	111	95	97	80	66	47	48	59
Autres	53	70	55	91	53	97	84	57
	1 181	1 162	1 251	1 114	1 046	1 035	1 112	924
Revenu net total	4 122	4 091	3 682	3 958	3 385	3 753	3 564	3 538
Dotation à la provision pour pertes de crédit	112	203	210	272	105	87	133	231
Frais autres que d'intérêts								
Frais autres que d'intérêts bruts	2 779	2 950	2 736	2 868	2 524	2 697	2 556	2 749
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾	(242)	(259)	(233)	(209)	(235)	(250)	(245)	(250)
Frais autres que d'intérêts nets	2 537	2 691	2 503	2 659	2 289	2 447	2 311	2 499
Excédents d'exploitation	1 473	1 197	969	1 027	991	1 219	1 120	808
Impôts sur les excédents	358	297	231	201	234	301	265	58
Excédents avant ristournes aux membres	1 115	900	738	826	757	918	855	750
Ristournes aux membres	113	113	113	107	110	110	110	91
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(29)	(29)	(29)	(23)	(28)	(29)	(29)	(23)
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	1 031 \$	816 \$	654 \$	742 \$	675 \$	837 \$	774 \$	682 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	997 \$	783 \$	649 \$	689 \$	664 \$	802 \$	740 \$	641 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	34	33	5	53	11	35	34	41

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles, se référer aux pages 43 et 44 du rapport de gestion annuel 2024.

REVUE DU BILAN

GESTION DU BILAN

Bilan combiné

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 30 septembre 2025		Au 31 décembre 2024	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 090	\$ 1,4 %	5 977	\$ 1,3 %
Valeurs mobilières	107 938	21,1	99 308	21,1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	24 506	4,8	23 666	5,0
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	312 251	60,9	289 597	61,5
Actif net des fonds distincts	32 663	6,4	28 959	6,1
Instruments financiers dérivés	9 984	2,0	7 579	1,6
Autres actifs	17 424	3,4	15 856	3,4
Total de l'actif	511 856	\$ 100,0 %	470 942	\$ 100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	324 039	\$ 63,4 %	300 946	\$ 64,0 %
Passifs des contrats d'assurance	35 123	6,9	34 538	7,3
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	17 462	3,4	13 249	2,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 678	4,6	20 633	4,4
Instruments financiers dérivés	7 402	1,4	6 112	1,3
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	29 001	5,7	25 329	5,4
Autres passifs	28 378	5,5	27 483	5,8
Obligations subordonnées	4 862	0,9	3 962	0,8
Capitaux propres	41 911	8,2	38 690	8,2
Total du passif et des capitaux propres	511 856	\$ 100,0 %	470 942	\$ 100,0 %

Actif

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 511,9 G\$ au 30 septembre 2025, en hausse de 40,9 G\$, ou de 8,7 %, depuis le 31 décembre 2024.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont augmenté de 1,1 G\$, ou de 18,6 %, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont augmenté de 9,5 G\$, ou de 7,7 %, reflétant les activités de gestion des liquidités.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 22,7 G\$, ou de 7,8 %, en raison principalement des prêts hypothécaires résidentiels qui ont connu une hausse de 14,7 G\$, ou de 8,2 %. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont augmenté de 8,2 G\$, ou de 9,5 %, depuis la fin de 2024. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours est comparable à celui du 31 décembre 2024.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section « Gestion des risques », aux pages 35 à 37 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 3,7 G\$, ou de 12,8 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers combinée à une croissance des titulaires de contrat.

L'actif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 2,4 G\$, ou de 31,7 %, en raison principalement de l'évolution des marchés financiers et de l'effet de la fluctuation des taux de change.

Les autres actifs ont augmenté de 1,6 G\$, ou de 9,9 %, en raison principalement de la hausse des actifs nets au titre des régimes à prestations définies et des sommes à recevoir des clients, des courtiers et des institutions financières.

Passif

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 469,9 G\$ au 30 septembre 2025, en hausse de 37,7 G\$, ou de 8,7 %, depuis le 31 décembre 2024.

L'encours des dépôts a progressé de 23,1 G\$, ou de 7,7 %. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituait 47,9 % du portefeuille total de dépôts, est en grande partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 16,1 G\$, ou de 11,5 %, en raison principalement des différentes émissions de titres effectuées sur les marchés canadien, américain et internationaux ainsi que de la croissance des dépôts des membres et clients entreprises. L'encours des dépôts des particuliers, qui constituait 52,0 % du portefeuille total de dépôts, a augmenté de 6,8 G\$, ou de 4,2 %. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont augmenté de 0,2 G\$ depuis la fin de 2024.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont augmenté de 0,6 G\$, ou de 1,7 %. Cette hausse s'explique principalement par la variation des passifs attribuable aux activités d'assurance de dommages.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont augmenté de 7,3 G\$, ou de 21,4 %, pour atteindre un volume de 41,1 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 1,3 G\$, ou de 21,1 %, depuis le 31 décembre 2024 en raison principalement de l'évolution des marchés financiers.

Le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement a augmenté de 3,7 G\$, ou de 14,5 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers combinée à une croissance des titulaires de contrat.

Les obligations subordonnées ont augmenté de 0,9 G\$, ou de 22,7 %, en raison d'une émission le 24 janvier 2025 d'un montant de 1 250 M\$ et de deux émissions le 26 juin 2025 d'un montant de 220 M de francs suisses et 20 G de yens, de billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Par ailleurs, le 26 mai 2025, la Fédération a racheté des billets subordonnés admissibles comme FPUNV d'un montant de 1 G\$ et échéant le 26 mai 2030, à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés, jusqu'au 26 mai 2025 exclusivement.

Capitaux propres

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 3,2 G\$, ou de 8,3 %, depuis le 31 décembre 2024 en raison principalement des excédents nets après ristournes aux membres de 2,5 G\$ des neuf premiers mois de 2025.

Les notes complémentaires 22 « Capital social » et 23 « Capital-actions » des états financiers combinés annuels présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins dont l'objectif est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation a une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est sujette à changement et est mise à jour annuellement par le conseil d'administration de la Fédération en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées et respecter ses cibles.

Cadre réglementaire

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Selon le cadre réglementaire applicable, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de leur capital et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la *ligne directrice sur le Test du capital minimal à l'intention des sociétés des assurances multirisques* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres du Mouvement Desjardins en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* émise par l'AMF.

Par ailleurs, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes pour appuyer sa recapitalisation interne en cas de défaillance, laquelle est composée de fonds propres réglementaires ainsi que de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés par la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios minimums réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽¹⁾⁽²⁾	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 30 septembre 2025
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	23,1 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	23,1
Total des fonds propres ⁽³⁾	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	25,6
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	> 21,5	s. o.	> 21,5	s. o.	> 21,5	34,9
Ratio de levier ⁽⁵⁾	> 3,0	s. o.	> 3,0	0,5	> 3,5	7,5
Ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾	> 6,75	s. o.	> 6,75	s. o.	> 6,75	11,2

⁽¹⁾ Exigence supplémentaire applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

⁽²⁾ L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

⁽⁶⁾ Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et les ratios de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement à la page 47. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » du présent rapport de gestion présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins.

En février 2025, l'AMF a publié une nouvelle révision de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* proposant, entre autres, des modifications au niveau des principes visant les instruments relatifs aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ainsi que des modifications de concordance et de clarification. Ces changements sont entrés en vigueur le 3 février 2025.

Respect des exigences

Au 30 septembre 2025, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 23,1 %, de 23,1 % et de 25,6 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,5 %.

Au 30 septembre 2025, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en hausse de 90 points de base par rapport au 31 décembre 2024, essentiellement en raison de la croissance des réserves et des excédents de la période combinée à des initiatives d'optimisation au niveau des actifs pondérés en fonction des risques.

Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 34,9 % et de 11,2 % au 30 septembre 2025.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 30 septembre 2025.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes et le solde des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios réglementaires ainsi que l'évolution des fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC au cours de la période.

Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC				
Total des fonds propres				
Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2	Autres instruments TLAC	
Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾			
Éléments admissibles	- Réserves et excédents non répartis - Cumul des autres éléments du résultat global admissibles - Parts de capital F	Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾	- Portion admissible de la provision pour pertes de crédit - Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ - Parts de qualification admissibles	Billets de premier rang TLAC
Déductions	Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁴⁾	Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire	- Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire - Instrument financier subordonné	
Ajustements réglementaires	- Goodwill - Logiciels - Autres actifs incorporels - Actifs nets au titre des régimes à prestations définies - Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes - Déficit de provisions - Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité - Placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli			

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2024
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	35 484 \$	33 157 \$
Fonds propres de la catégorie 1	35 484	33 157
Total des fonds propres	39 409	36 269
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽¹⁾	51 888	47 797
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	124 528 \$	121 845 \$
Risque de marché	5 985	4 901
Risque opérationnel	23 355	22 875
Total des actifs pondérés en fonction des risques	153 868 \$	149 621 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽¹⁾	148 854	145 372
Exposition du ratio de levier	470 392	434 089
Exposition du ratio de levier TLAC⁽¹⁾	462 609	427 337
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	23,1 %	22,2 %
Fonds propres de la catégorie 1	23,1	22,2
Total des fonds propres	25,6	24,2
TLAC ⁽¹⁾	34,9	32,9
Levier	7,5	7,6
Levier TLAC ⁽¹⁾	11,2	11,2

⁽¹⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sur les marchés canadien, américain et internationaux. À la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

La Fédération a procédé à l'émission de titres FPUNV pour un montant total de 4,8 G\$ en date du 30 septembre 2025. Par ailleurs, le 26 mai 2025, la Fédération a racheté des billets subordonnés admissibles comme FPUNV d'un montant de 1 G\$ et échéant le 26 mai 2030, à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés, jusqu'au 26 mai 2025 exclusivement.

Le Mouvement Desjardins a également procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC afin de satisfaire aux exigences minimales, et ce, pour un montant total de 13,5 G\$ au 30 septembre 2025.

Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC

Pour la période de neuf mois terminée le

(en millions de dollars)

30 septembre 2025

Fonds propres de la catégorie 1A	
Solde au début de la période	33 157 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	2 983
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	586
Parts de capital F ⁽²⁾	(200)
Déductions	(1 042)
Solde à la fin de la période	35 484
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	35 484
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de la période	3 112
Instruments admissibles	900
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	37
Déductions	(124)
Solde à la fin de la période	3 925
Total des fonds propres	39 409 \$
Total des fonds propres aux fins du TLAC⁽⁴⁾	38 433 \$
Autres instruments TLAC	
Solde au début de la période	12 469
Billets de premier rang TLAC	986
Solde à la fin de la période	13 455
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible⁽⁴⁾	51 888 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.

⁽²⁾ Les 11 et 12 août 2025, la Fédération a procédé à des rachats pour annulation totalisant 10 millions de parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire en plus du rachat pour annulation de 10 millions de parts fait le 24 mars 2025.

⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽⁴⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise le cadre d'approche standard pour le calcul des APR liés au risque de marché.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur du ratio de fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Les APR totaux se chiffraient à 153,9 G\$ au 30 septembre 2025, soit une hausse de 3,0 G\$ par rapport au trimestre précédent.

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour le troisième trimestre de 2025 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette des APR est de 1,7 G\$.
- Pour le risque de contrepartie, la hausse nette des APR est de 0,6 G\$.

En ce qui a trait au risque de marché, la hausse nette des APR est de 0,2 G\$. Le risque opérationnel est également en hausse de 0,4 G\$.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section 3.3 « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement.

Les notes complémentaires 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins contiennent des renseignements sur les entités structurées, les instruments de crédit et les garanties, tandis que la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés annuels contient des renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

Biens sous gestion et sous administration

Au 30 septembre 2025, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 670,3 G\$, soit une augmentation de 69,3 G\$, ou de 11,5 %, depuis le 31 décembre 2024. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 119,3 G\$ au 30 septembre 2025, ce qui représente une augmentation de 15,0 G\$, ou de 14,4 %, depuis le 31 décembre 2024. La hausse des biens sous gestion et sous administration s'explique par la croissance du volume de biens gérés et administrés ainsi que par l'augmentation de la valeur des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs, y compris les risques découlant de facteurs externes, dont les changements climatiques.

Le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi qu'aux risques réglementaires.

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels le Mouvement est exposé (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 58 à 98 du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents, ainsi que les autres facteurs de risque, n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 54 à 57 du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement, sauf pour la situation économique, tel que précisé dans la section « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion. De plus, le texte qui suit constitue une mise à jour du rapport de gestion annuel 2024.

FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Incertitude du contexte géopolitique et économique

La politique commerciale américaine continue d'évoluer. L'impact pour le Canada reste incertain, mais les nombreuses exemptions liées à l'accord de libre-échange (ACEUM) limitent pour l'instant les effets sur l'économie canadienne. L'élimination en septembre des droits de représailles imposés par le gouvernement du Canada sur les importations en provenance des États-Unis, à l'exception de l'acier, de l'aluminium et des véhicules et pièces automobiles non conformes à l'ACEUM, réduit le risque d'une accélération de l'inflation au pays. Par ailleurs, les nombreuses tensions géopolitiques (Ukraine, Russie, Moyen-Orient, etc.) accentuent l'instabilité mondiale, ce qui pourrait nuire aux marchés. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins surveille et analyse les évolutions de la situation afin d'identifier les mesures appropriées pour atténuer les éventuelles répercussions sur ses activités et sur les membres et clients.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique reste hautement incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, incluant l'imposition de tarifs et de mesures de représailles, les taux d'intérêt et les tensions géopolitiques. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

L'imposition des tarifs douaniers ainsi que les potentiels impacts sur nos membres et clients pourraient affecter la capacité de remboursement d'un débiteur. Cependant, le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques. De plus, les membres et clients affectés dans ce contexte peuvent bénéficier de mesures d'accompagnement.

Qualité du portefeuille de prêts

Au 30 septembre 2025, selon la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts se chiffrait à 1 530 M\$ et celle sur les éléments hors bilan était de 117 M\$, pour un total de 1 647 M\$, en hausse de 227 M\$ par rapport au 31 décembre 2024. Cette variation reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une hausse du volume dans les portefeuilles de prêts aux entreprises. De plus, l'incidence favorable liée à la mise à jour des perspectives économiques au troisième trimestre de 2025, principalement en raison de l'évolution des relations commerciales, a compensé en grande partie l'effet défavorable des six premiers mois de 2025. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,86 % au terme du troisième trimestre de 2025, comparativement à 0,81 % au 31 décembre 2024. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalisait 799 M\$ au 30 septembre 2025, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 29,5 %.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés.

Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	200 \$	66 \$	266 \$	165 \$	113 \$	278 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	183	26	209	195	36	231
Aux entreprises et aux gouvernements	70	102	172	84	110	194
Total	453 \$	194 \$	647 \$	444 \$	259 \$	703 \$

⁽¹⁾ Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2025					Au 31 décembre 2024	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets		Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾					
Hypothécaires résidentiels	194 596 \$	484 \$	0,25 %	32 \$	452 \$	454 \$	424 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 638	259	1,05	176	83	249	84
Aux entreprises et aux gouvernements	94 547	1 966	2,08	591	1 375	1 653	1 233
Total	313 781 \$	2 709 \$	0,86 %	799 \$	1 910 \$	2 356 \$	1 741 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 53 à 61.

Variation du solde des prêts dépréciés bruts

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2025	30 juin 2025	30 septembre 2024	30 septembre 2025	30 septembre 2024
Prêts dépréciés bruts au début de la période	2 513 \$	2 459 \$	2 153 \$	2 356 \$	1 964 \$
Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période	775	812	888	2 409	2 689
Retours à un état non déprécié	(480)	(657)	(660)	(1 755)	(2 023)
Radiations et recouvrements	(97)	(102)	(95)	(300)	(343)
Autres variations	(2)	1	1	(1)	—
Prêts dépréciés bruts à la fin de la période	2 709 \$	2 513 \$	2 287 \$	2 709 \$	2 287 \$

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et par région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2025							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	31 502 \$	97,6 %	101 872 \$	95,0 %	6 362 \$	94,8 %	139 736 \$	95,6 %
Ontario	739	2,3	5 282	4,9	347	5,2	6 368	4,4
Autres ⁽⁶⁾	18	0,1	53	0,1	—	—	71	—
Toutes les régions	32 259 \$	100,0 %	107 207 \$	100,0 %	6 709 \$	100,0 %	146 175 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2025							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	31 710 \$	97,6 %	100 847 \$	95,0 %	6 258 \$	94,9 %	138 815 \$	95,6 %
Ontario	735	2,3	5 264	5,0	337	5,1	6 336	4,4
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	50	—	—	—	69	—
Toutes les régions	32 464 \$	100,0 %	106 161 \$	100,0 %	6 595 \$	100,0 %	145 220 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2024							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	30 050 \$	97,7 %	94 370 \$	95,2 %	6 026 \$	95,0 %	130 446 \$	95,8 %
Ontario	672	2,2	4 780	4,8	317	5,0	5 769	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	48	—	—	—	67	—
Toutes les régions	30 741 \$	100,0 %	99 198 \$	100,0 %	6 343 \$	100,0 %	136 282 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 228 M\$ au 30 septembre 2025 (224 M\$ au 30 juin 2025 et 220 M\$ au 30 septembre 2024).

⁽²⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

⁽³⁾ Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire, public ou privé, ou d'un gouvernement.

⁽⁴⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁵⁾ Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁶⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours du trimestre

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽¹⁾

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	Au 30 septembre 2025			Au 30 juin 2025			Au 30 septembre 2024		
	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré
Québec	65,8 %	61,5 %	62,8 %	66,3 %	62,2 %	63,5 %	62,9 %	63,4 %	63,3 %
Ontario	66,4	62,8	64,4	64,2	63,2	63,7	64,0	62,2	62,9
Autres ⁽⁴⁾	79,6	40,9	68,8	74,4	—	74,4	53,4	78,3	67,1
Toutes les régions	65,9 %	61,6 %	62,9 %	66,1 %	62,2 %	63,5 %	62,9 %	63,4 %	63,3 %

⁽¹⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.

⁽²⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽³⁾ Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁴⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾⁽²⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽³⁾

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)	Total des prêts amortis					
	Au 30 septembre 2025		Au 30 juin 2025		Au 30 septembre 2024	
0 à 10 ans	9 701 \$	7,0 %	9 606 \$	6,9 %	9 320 \$	7,2 %
10 à 20 ans	45 775	32,8	45 543	32,9	43 014	33,1
20 à 25 ans	70 242	50,3	70 658	51,0	66 369	51,1
25 à 30 ans	11 707	8,4	10 388	7,5	6 489	5,0
30 à 35 ans	148	0,1	153	0,1	171	0,1
35 ans ou plus ⁽⁴⁾	1 893	1,4	2 277	1,6	4 576	3,5
Tous les amortissements	139 466 \$	100,0 %	138 625 \$	100,0 %	129 939 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 27,3 % au 30 septembre 2025 (26,3 % au 30 juin 2025 et 22,7 % au 30 septembre 2024).

⁽²⁾ Selon les pratiques internes de Desjardins, la période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels est limitée à 30 ans. Cependant, il est permis pour certaines situations exceptionnelles de dépasser l'amortissement maximal de 30 ans.

⁽³⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.

⁽⁴⁾ Les prêts à amortissement négatif sont inclus dans la catégorie 35 ans ou plus, ce qui reflète l'incidence des majorations de taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires à taux variables.

Expositions à l'international

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent 1,6 % du total des expositions au 30 septembre 2025.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La Première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placement relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 30 septembre 2025

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché				Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾	Non exposés au risque de marché	
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 090 \$	— \$	7 090 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	47 019	16 386	30 633	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	60 877	—	60 877	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	42	—	42	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	24 506	19 762	4 744	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	312 251	—	312 251	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	32 663	—	32 663	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	9 984	701	9 283	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	17 424	—	—	17 424	
Total de l'actif	511 856 \$	36 849 \$	457 583 \$	17 424 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	324 039 \$	— \$	324 039 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	35 123	—	35 123	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	17 462	16 618	844	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 678	20 568	3 110	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	7 402	494	6 908	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	29 001	—	29 001	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	28 378	—	674	27 704	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	4 862	—	4 862	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	41 911	—	—	41 911	
Total du passif et des capitaux propres	511 856 \$	37 680 \$	404 561 \$	69 615 \$	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	— \$	5 977 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	41 961	13 210	28 751	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	57 302	—	57 302	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	45	—	45	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	20 159	3 507	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	—	289 597	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	28 959	—	28 959	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	7 579	983	6 596	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 856	—	—	15 856	
Total de l'actif	470 942 \$	34 352 \$	420 734 \$	15 856 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	300 946 \$	— \$	300 946 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	34 538	—	34 538	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	12 589	660	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	20 459	174	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 112	685	5 427	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	25 329	—	25 329	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	27 483	—	713	26 770	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	3 962	—	3 962	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	38 690	—	—	38 690	
Total du passif et des capitaux propres	470 942 \$	33 733 \$	371 749 \$	65 460 \$	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la Valeur à risque (VaR).⁽²⁾ Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intragroupes.⁽³⁾ Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.**Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque**

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau suivant présente la VaR globale des activités de négociation par catégories de risques. Le risque de prix des actions, le risque de change et le risque de taux d'intérêt représentent les trois catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF.

Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation

(en millions de dollars)	Pour le trimestre terminé le				Pour les trimestres terminés le			
	30 septembre 2025				30 juin 2025		30 septembre 2024	
	Au 30 septembre 2025	Moyenne	Haut	Bas	Au 30 juin 2025	Moyenne	Au 30 septembre 2024	Moyenne
Actions	0,4 \$	0,5 \$	0,7 \$	0,4 \$	0,5 \$	0,4 \$	0,3 \$	0,3 \$
Change	0,2	0,5	1,8	0,2	0,8	0,6	0,7	0,6
Taux d'intérêt	4,4	5,6	7,8	3,1	6,2	5,7	7,5	4,6
Effet de diversification ⁽¹⁾	(0,6)	(1,0)	s. o. ⁽²⁾	s. o. ⁽²⁾	(1,2)	(1,0)	(1,0)	(1,0)
VaR globale	4,4 \$	5,6 \$	7,9 \$	3,1 \$	6,3 \$	5,7 \$	7,5 \$	4,5 \$

⁽¹⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽²⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 5,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025, en baisse de 0,1 M\$ par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2025.

La VaR globale est une mesure appropriée d'un portefeuille de négociation, mais elle doit être interprétée en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- Cette mesure ne permet pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs.
- Cette mesure sert à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour.
- Cette mesure ne donne pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- L'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt.
- Les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt.
- Le comportement des membres et clients dans le choix des produits.
- La marge d'intermédiation financière.
- L'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles, soit quotidienne, mensuelle ou trimestrielle.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance, du comportement des membres et clients, ainsi que de la tarification. Le comité actif/passif du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en présumant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque.

Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2025		Au 30 juin 2025		Au 30 septembre 2024	
	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	50 \$	(1 202) \$	23 \$	(1 331) \$	126 \$	(993) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	(16)	1 070	5	1 170	(92)	871

⁽¹⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽²⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces ratios conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités, composées d'actifs de haute qualité, est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le CBCB. Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de détecter sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est signalée aux dirigeants et dirigeantes concernés en fonction de la nature de l'incident. Ces derniers agiraient à titre de responsables si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre aux responsables de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Actifs liquides⁽¹⁾

Au 30 septembre 2025

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 772 \$	— \$	5 772 \$	563 \$	5 209 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	64 849	25 030	89 879	41 272	48 607
Autres titres au Canada	5 801	1 378	7 179	1 678	5 501
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	320	26	346	32	314
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	16 863	—	16 863	1 346	15 517
Total	93 605 \$	26 434 \$	120 039 \$	44 891 \$	75 148 \$

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 996 \$	— \$	4 996 \$	469 \$	4 527 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	56 336	24 296	80 632	32 487	48 145
Autres titres au Canada	6 034	1 468	7 502	2 024	5 478
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	321	7	328	9	319
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	17 334	—	17 334	1 691	15 643
Total	85 021 \$	25 771 \$	110 792 \$	36 680 \$	74 112 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.

Actifs liquides non grevés par entités⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2024
Fédération	50 637 \$	49 022 \$
Réseau des caisses	21 374	22 303
Autres entités	3 137	2 787
Total	75 148 \$	74 112 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau a comme monnaie d'émission, le dollar canadien.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement, ainsi qu'à des opérations liées aux passifs des contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Actifs grevés

Au 30 septembre 2025

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux						
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 090 \$	— \$	7 090 \$	203 \$	563 \$	5 006 \$	1 318 \$
Valeurs mobilières	107 938	31 345	139 283	49 003	1 099	52 213	36 968
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	24 506	—	24 506	—	—	—	24 506
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	312 251	—	312 251	44 252	—	78 734	189 265
Actif net des fonds distincts	32 663	—	32 663	—	—	—	32 663
Autres actifs	27 408	—	27 408	—	—	—	27 408
Total	511 856 \$	31 345 \$	543 201 \$	93 458 \$	1 662 \$	135 953 \$	312 128 \$

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux						
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	— \$	5 977 \$	189 \$	469 \$	4 338 \$	981 \$
Valeurs mobilières	99 308	30 024	129 332	41 438	314	50 964	36 616
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	—	23 666	—	—	—	23 666
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	—	289 597	39 159	—	70 727	179 711
Actif net des fonds distincts	28 959	—	28 959	—	—	—	28 959
Autres actifs	23 435	—	23 435	—	—	—	23 435
Total	470 942 \$	30 024 \$	500 966 \$	80 786 \$	783 \$	126 029 \$	293 368 \$

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

⁽²⁾ Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les actifs liquides de haute qualité admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts des membres et clients ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Ratio de liquidité à court terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025		Pour le trimestre terminé le 30 juin 2025	
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	
Actifs liquides de haute qualité				
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	65 818 \$	65 383 \$	
Sorties de trésorerie				
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	111 736 \$	8 746	8 440	
Dépôts stables	52 926	1 588	1 567	
Dépôts moins stables	58 810	7 158	6 873	
Financement de gros non garanti, dont :	51 074	22 602	23 965	
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	20 292	4 917	4 573	
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	21 917	8 820	8 556	
Dettes non garanties	8 865	8 865	10 836	
Financement de gros garanti	s. o.	163	159	
Exigences supplémentaires, dont :	28 136	5 922	5 630	
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	2 181	2 175	2 124	
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	552	552	143	
Facilités de crédit et de liquidité	25 403	3 195	3 363	
Autres obligations de financement contractuelles	3 683	1 906	2 318	
Autres obligations de financement conditionnelles	98 901	2 843	2 782	
Total des sorties de trésorerie	s. o.	42 182 \$	43 294 \$	
Entrées de trésorerie				
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	23 981 \$	834 \$	899 \$	
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 553	1 777	1 658	
Autres entrées de trésorerie	190	190	92	
Total des entrées de trésorerie	27 724 \$	2 801 \$	2 649 \$	
		Valeur ajustée totale⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale⁽⁵⁾	
Total des actifs liquides de haute qualité		65 818 \$	65 383 \$	
Total des sorties nettes de trésorerie		39 381	40 645	
Ratio de liquidité à court terme		167 %	161 %	

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

⁽³⁾ Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

⁽⁴⁾ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

⁽⁵⁾ La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 167 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport au trimestre précédent. Le ratio demeure largement au-delà des exigences réglementaires. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025, la moyenne des actifs liquides de haute qualité a été d'environ 65,8 G\$ (65,4 G\$ au 30 juin 2025) dont 95 % (95 % au 30 juin 2025) étaient composés d'actifs de niveau 1 selon les critères de Bâle III. Ceux-ci incluent notamment les pièces et billets de banque, les dépôts auprès des banques centrales ainsi que les titres émis ou garantis par des émetteurs souverains.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long termes du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le FSD est composé principalement des fonds propres, des dépôts de détail et d'entreprises ainsi que du passif lié au financement de gros. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Le FSE est composé principalement des prêts hypothécaires, d'autres prêts de l'institution et, dans une moindre mesure, d'autres actifs et d'éléments hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2025					Au 30 juin 2025	
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée	Valeur pondérée	
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an			
Élément de financement stable disponible (FSD)							
Fonds propres	41 190 \$	— \$	— \$	3 823 \$	45 012 \$	43 463 \$	
Fonds propres réglementaires	41 190	—	—	3 823	45 012	43 463	
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—	
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	84 257	47 989	21 671	46 978	187 201	183 165	
Dépôts stables	47 356	6 523	5 437	12 954	69 303	70 136	
Dépôts moins stables	36 901	41 466	16 234	34 024	117 898	113 029	
Financement de gros	32 048	54 076	4 862	29 487	51 807	51 537	
Dépôts opérationnels	16 350	—	—	—	8 175	9 036	
Autres financements de gros	15 698	54 076	4 862	29 487	43 632	42 501	
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	926	951	19 321	—	—	
Autres passifs ⁽²⁾	39 162	—	—	19 016	—	—	
Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.	—	—	5 217	s. o.	s. o.	
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	39 162	13 799	—	—	—	—	
FSD total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	284 020 \$	278 165 \$	
Élément de financement stable exigé (FSE)							
Total des actifs liquides de haute qualité du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	616 \$	588 \$	
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—	
Prêts et titres productifs	21 307	75 837	37 692	181 685	194 471	192 719	
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité de niveau 1	—	23 225	—	—	1 161	1 301	
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	—	2 749	489	100	624	1 096	
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	14 681	35 376	13 198	73 257	96 562	93 563	
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	10 547	7 046	12 361	8 035	7 794	
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	6 624	14 231	23 540	105 454	93 319	93 362	
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	6 624	14 231	23 540	105 454	93 319	93 362	
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les actifs liquides de haute qualité, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	2	256	465	2 874	2 805	3 397	
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	926	951	19 321	—	—	
Autres actifs ⁽²⁾	—	—	—	33 159	16 371	15 645	
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—	
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽²⁾	s. o.	—	—	533	453	412	
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.	—	—	9 914	358	337	
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽²⁾	s. o.	—	—	7 152	—	—	
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	—	—	15 560	15 560	14 896	
Éléments hors bilan ⁽²⁾	s. o.	—	—	122 352	3 221	3 261	
FSE total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	214 679 \$	212 213 \$	
Ratio de liquidité à long terme	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	132 %	131 %	

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025, le ratio NSFR se situe à 132 %, comparativement à 131 % au 30 juin 2025. La légère augmentation du ratio est principalement attribuable à la hausse du financement institutionnel contrebalancée par la croissance des prêts.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers, combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles, permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présenté au bilan combiné s'élevait à 324,0 G\$ au 30 septembre 2025, en hausse de 23,1 G\$ depuis le 31 décembre 2024. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des neuf premiers mois de 2025, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de la croissance soutenue de l'épargne des membres et clients durant la période. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et internationaux.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Principaux programmes de financement

Au 30 septembre 2025

	Montant maximal autorisé
Billets à court terme (américains)	20 milliards de dollars américains
Billets à court terme (multidevises)	5 milliards d'euros
Billets à moyen terme (canadiens) ⁽¹⁾	13 milliards de dollars
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises) ⁽¹⁾	13 milliards d'euros
Billets à moyen terme (australiens) ⁽¹⁾	3 milliards de dollars australiens
Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾⁽²⁾	26 milliards de dollars
Billets subordonnés FPUNV (canadiens) ⁽¹⁾	7 milliards de dollars

⁽¹⁾ Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

⁽²⁾ Le montant maximal autorisé demeure sujet à la limite prudentielle édictée par l'AMF.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2025								Au 31 décembre 2024
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	1 255 \$	214 \$	2 \$	— \$	1 471 \$	— \$	— \$	1 471 \$	2 678 \$
Papier commercial	7 300	3 964	5 323	522	17 109	—	—	17 109	15 942
Billets à moyen terme	992	—	2 633	453	4 078	3 752	9 704	17 534	15 970
Titrisation de créances hypothécaires	—	726	197	943	1 866	1 604	17 558	21 028	16 722
Obligations sécurisées	1 391	—	—	2 042	3 433	3 665	10 992	18 090	15 430
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	4 862	4 862	3 962
Total	10 938 \$	4 904 \$	8 155 \$	3 960 \$	27 957 \$	9 021 \$	43 116 \$	80 094 \$	70 704 \$
dont :									
Garantis	1 391 \$	726 \$	197 \$	2 985 \$	5 299 \$	5 269 \$	28 550 \$	39 118 \$	32 152 \$
Non garantis	9 547	4 178	7 958	975	22 658	3 752	14 566	40 976	38 552

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a augmenté de 9,4 G\$ par rapport au 31 décembre 2024. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de la titrisation de créances hypothécaires et des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2025		Au 31 décembre 2024	
Dollars canadiens	33 907 \$	42,3 %	28 463 \$	40,3 %
Dollars américains	25 895	32,3	27 382	38,7
Euros	13 333	16,7	9 762	13,8
Autres	6 959	8,7	5 097	7,2
Total	80 094 \$	100,0 %	70 704 \$	100,0 %

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 5,4 G\$ au cours des neuf premiers mois de 2025. De plus, la Fédération a procédé aux émissions suivantes :

- Le 14 janvier 2025, d'un montant total de 750 M d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 15 janvier 2025, d'un montant total de 600 M de livres sterling par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 24 janvier 2025, d'un montant total de 1 250 M de dollars canadiens de billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.
- Le 27 janvier 2025, d'un montant total de 600 M de dollars américains, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 29 janvier 2025, d'un montant total de 175 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 29 mai 2025, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 26 juin 2025, d'un montant total de 220 M de francs suisses de billets subordonnés admissibles comme FPUNV sous son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 26 juin 2025, d'un montant total de 20 G de yens de billets subordonnés admissibles comme FPUNV sous son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 25 août 2025, d'un montant de 500 M de dollars canadiens, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens et conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.
- Le 26 août 2025, d'un montant total de 750 M de dollars américains, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 29 septembre 2025, d'un montant total de 750 M d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 8 octobre 2025, d'un montant total de 400 M de livres sterling, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 56,7 G\$ au 30 septembre 2025, comparativement à 48,1 G\$ au 31 décembre 2024. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers, de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 26 mars 2025, l'agence de notation Moody's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 10 juin 2025, l'agence de notation Fitch a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 11 juillet 2025, l'agence de notation DBRS a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 2 octobre 2025, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».

Ces évaluations reflètent la solidité du Mouvement Desjardins au Québec, où il détient des parts de marché dominantes dans plusieurs secteurs d'activité.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts ⁽¹⁾	AA	AA	Aa1	A+
Dette à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dette à moyen et long termes de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne ⁽²⁾	AA	AA	Aa2	A+
Dette à moyen et long termes de premier rang ⁽³⁾	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

⁽¹⁾ Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang pouvant être émise et qui serait exclue du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

⁽³⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des actifs de contrats de réassurance et des passifs des contrats d'assurance.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Au 30 septembre 2025

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 723 \$	360 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	7 \$	7 090 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	130	1 106	1 670	1 286	1 445	2 064	7 279	25 860	6 179	47 019
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	550	1 009	1 135	3 618	2 154	14 252	23 599	13 306	1 254	60 877
Titres au coût amorti	—	—	—	1	—	2	4	35	—	42
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	20 064	2 871	1 125	288	158	—	—	—	—	24 506
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	4 824	7 603	9 220	13 276	14 215	45 501	88 364	3 930	7 663	194 596
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	70	67	119	190	211	1 040	4 866	7 469	10 606	24 638
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	32 147	10 881	7 875	8 703	7 187	7 123	8 905	1 769	9 957	94 547
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 530)	(1 530)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	32 663	32 663
Instruments financiers dérivés	410	247	414	483	579	2 217	5 249	385	—	9 984
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 753	11	—	—	—	—	—	—	842	3 606
Actifs des contrats de réassurance	48	81	59	52	46	168	340	873	165	1 832
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	434	434
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	774	774
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 432	1 432
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	596	596
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 254	1 254
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 326	1 326
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	1 388	1 388
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	962	962
Autres actifs – Autres	1 523	405	240	52	31	45	89	6	1 429	3 820
Total de l'actif	69 242 \$	24 641 \$	21 857 \$	27 949 \$	26 026 \$	72 412 \$	138 695 \$	53 633 \$	77 401 \$	511 856 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	13 033 \$	5 650 \$	6 284 \$	11 780 \$	9 534 \$	22 400 \$	23 370 \$	958 \$	75 296 \$	168 305 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	15 558	8 446	10 198	2 934	3 162	10 490	25 064	14 912	64 519	155 283
Institutions de dépôts ⁽³⁾	37	1	—	—	1	1	2	—	409	451
Passifs des contrats d'assurance	925	836	880	743	645	2 369	5 124	19 578	4 023	35 123
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	1 172	415	1 331	533	698	2 018	3 051	8 223	21	17 462
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 117	518	—	—	—	—	—	—	43	23 678
Instruments financiers dérivés	322	220	219	412	329	1 683	3 987	230	—	7 402
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 410	7	—	—	—	—	—	—	11 740	14 157
Obligations locatives	7	12	17	20	17	60	159	235	—	527
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	1	—	2	4	30	—	38
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	29 001	29 001
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	674	674
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	604	604
Autres passifs – Autres	4 601	862	1 505	897	319	639	1 001	177	2 377	12 378
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	4 862	—	4 862
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	41 911	41 911
Total du passif et des capitaux propres	61 182 \$	16 967 \$	20 435 \$	17 320 \$	14 705 \$	39 662 \$	61 762 \$	49 205 \$	230 618 \$	511 856 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	2 341 \$	1 250 \$	1 698 \$	1 851 \$	1 970 \$	5 794 \$	15 220 \$	276 \$	115 142 \$	145 542 \$
Lettres de crédit documentaire	4	—	3	5	—	—	1	—	—	13
Garanties et lettres de crédit de soutien	482	664	481	471	870	149	36	47	93	3 293

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 579 \$	391 \$	2 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	5 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	287	1 050	2 716	895	1 844	2 674	6 111	21 105	5 279	41 961
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	705	1 636	2 065	3 139	1 408	11 204	23 322	12 089	1 734	57 302
Titres au coût amorti	—	—	—	—	2	1	6	36	—	45
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	18 464	1 206	3 136	445	196	—	—	—	219	23 666
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 159	5 005	10 277	10 698	11 844	46 284	81 483	3 794	7 376	179 920
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	36	69	147	163	215	1 049	4 797	8 531	9 676	24 683
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	26 744	9 030	7 155	5 938	7 990	9 400	9 497	1 684	8 876	86 314
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 320)	(1 320)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	28 959	28 959
Instruments financiers dérivés	485	551	732	374	401	1 325	3 465	246	—	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 309	13	—	—	—	—	—	—	774	3 096
Actifs des contrats de réassurance	42	88	76	63	59	183	375	890	129	1 905
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	454	454
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	817	817
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 486	1 486
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	596	596
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 255	1 255
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 241	1 241
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	724	724
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	986	986
Autres actifs – Autres	1 245	200	287	41	19	20	62	12	1 410	3 296
Total de l'actif	59 055 \$	19 239 \$	26 593 \$	21 756 \$	23 978 \$	72 140 \$	129 118 \$	48 387 \$	70 676 \$	470 942 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	5 956 \$	4 781 \$	13 730 \$	15 097 \$	12 029 \$	15 878 \$	20 486 \$	642 \$	72 880 \$	161 479 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	18 584	10 070	3 635	3 186	4 592	9 654	24 233	8 942	56 327	139 223
Institutions de dépôts ⁽³⁾	2	1	—	2	1	1	1	—	236	244
Passifs des contrats d'assurance	887	854	846	734	717	2 275	5 035	19 312	3 878	34 538
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	90	213	653	287	201	1 169	3 452	7 160	24	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 617	10	—	—	—	—	—	—	6	20 633
Instruments financiers dérivés	109	355	691	307	332	1 050	2 965	303	—	6 112
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	4 499	5	—	—	—	—	—	—	9 691	14 195
Obligations locatives	6	11	17	19	17	65	162	237	—	534
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	—	1	2	4	29	—	37
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	25 329	25 329
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	713	713
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	454	454
Autres passifs – Autres	3 796	1 820	1 393	543	360	561	984	159	1 934	11 550
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	3 962	—	3 962
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	38 690	38 690
Total du passif et des capitaux propres	54 546 \$	18 120 \$	20 966 \$	20 175 \$	18 250 \$	30 655 \$	57 322 \$	40 746 \$	210 162 \$	470 942 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 580 \$	782 \$	1 321 \$	1 845 \$	1 594 \$	7 728 \$	16 133 \$	519 \$	111 569 \$	143 071 \$
Lettres de crédit documentaire	5	1	2	1	—	—	—	—	—	9
Garanties et lettres de crédit de soutien	195	105	571	719	521	547	57	42	3	2 760

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée à la page 99 du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants et dirigeantes à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à ses administrateurs et administratrices, à ses principaux dirigeants et dirigeantes ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens, à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et dirigeantes ainsi que les personnes qui leur sont liées sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2024.

La note complémentaire 31 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, aux pages 133 à 153 du rapport annuel 2024.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 100 à 106 du rapport de gestion annuel 2024 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine. Aucun changement significatif n'a été apporté à ces méthodes comptables au cours des neuf premiers mois de 2025.

Le contexte économique, fortement impacté par l'incertitude entourant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, continue d'avoir une incidence sur les jugements posés, ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés intermédiaires de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025. Les jugements, estimations et hypothèses qui seront formulés pour les prochaines périodes seront réévalués à la lumière de l'évolution de ce contexte hautement incertain et pourraient donc différer de ceux qui ont été formulés pour la préparation des états financiers combinés intermédiaires de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation et son incidence sur ses résultats et sur sa situation financière.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2024, sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, à la page 153 du rapport annuel 2024. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025, ayant une incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES EN VERTU DE LA DÉCISION N° 2021-FS-0091 DE L'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section « Le Mouvement Desjardins en bref ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Informations financières de la CDO

	Au 30 septembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion
(en millions de dollars et en pourcentage)						
Total de l'actif	14 854 \$	511 856 \$	2,9 %	14 051 \$	470 942 \$	3,0 %
Total du passif	13 962	469 945	3,0	13 193	432 252	3,1
Total des capitaux propres	892	41 911	2,1	858	38 690	2,2

	Pour les périodes de trois mois terminées le									Pour les périodes de neuf mois terminées le								
	30 septembre 2025			30 juin 2025			30 septembre 2024			30 septembre 2025			30 septembre 2024					
	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion
(en millions de dollars et en pourcentage)																		
Revenu net total	72 \$	4 122 \$	1,7 %	77 \$	4 091 \$	1,9 %	46 \$	3 385 \$	1,4 %	211 \$	11 895 \$	1,8 %	155 \$	10 702 \$	1,4 %			
Excédents avant ristournes aux membres	14	1 115	1,3	7	900	0,8	1	757	0,1	32	2 753	1,2	16	2 530	0,6			
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	11	1 031	1,1	4	816	0,5	(2)	675	(0,3)	23	2 501	0,9	8	2 286	0,3			

GLOSSAIRE

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actif moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actif principal moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, les actifs liés aux activités de négociation ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actif principal moyen portant intérêt – Particuliers et Entreprises

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts, du secteur Particuliers et Entreprises. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement à l'évaluation de crédit (AEC)

Ajustement appliqué à la valeur des dérivés négociés de gré à gré, pour refléter la possibilité que la contrepartie n'honore pas ses engagements contractuels, et que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de recevoir la totalité des valeurs exigibles.

Ajustement au titre du risque non financier

Représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

- Risque de crédit
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.
- Risque opérationnel
Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont également inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe

Correspondent à la moyenne des capitaux propres – Part revenant au Groupe, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Catastrophe et événement majeur**- Catastrophe**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

- Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Contrat de réassurance

Contrat en vertu duquel un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré un tel contrat, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Engagements**– Engagement direct**

Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.

– Engagement indirect

Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Indice de productivité - Particuliers et Entreprises

Correspond aux frais autres que d'intérêts bruts du secteur Particuliers et Entreprises exprimés en pourcentage du revenu net total du secteur Particuliers et Entreprises.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Levier opérationnel

Correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu net total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts nets.

Marge nette d'intérêts

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal du secteur Particuliers et Entreprises, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises.

Marge sur services contractuels (MSC)

Pour les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, représente le profit non acquis qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passif moyen

Correspond à la moyenne du passif présenté aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Passif moyen portant intérêt

Comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt, et exclut les passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Passifs des contrats d'assurance

Obligation représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, incluant notamment un montant constitué afin de couvrir le paiement des prestations et réclamations.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquent, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Prêts bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prêts dépréciés bruts/prêts bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts bruts.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prêts nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prime d'assurance

Païement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Païement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Païement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes souscrites directes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises et en vigueur au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal

Correspond au revenu net d'intérêts excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts du secteur Particuliers en Entreprises excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal du secteur Particuliers en Entreprises.

Risque d'assurance

- Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.
- Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités et dépenses y afférentes soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance de dommages aux personnes physiques et morales.

Risque de change

Risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de fraude et crimes financiers

Risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Risque de prix

Risque de perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs, tels que les actions, les matières premières ou les biens immobiliers, ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Risque de protection des renseignements personnels

Risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance de ses membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les risques ESG sont liés à un événement ou un enjeu environnemental, social ou de gouvernance, qui se matérialise dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins, de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, ou de ses engagements, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à la réputation.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques incluant l'intérêt des membres et clients.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres exprimée en pourcentage des excédents après ristournes aux membres.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus ou distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

62 États financiers combinés

63	Bilan combiné
64	État combiné du résultat
65	État combiné du résultat global
66	État combiné des variations des capitaux propres
67	Tableau combiné des flux de trésorerie

68 Notes complémentaires aux états financiers combinés intermédiaires résumés

68	Note 1	Mode de présentation
68	Note 2	Méthodes comptables
69	Note 3	Valeur comptable des instruments financiers
71	Note 4	Juste valeur des instruments financiers
76	Note 5	Prêts et provision pour pertes de crédit
83	Note 6	Dépôts et obligations subordonnées
83	Note 7	Contrats d'assurance et de réassurance
90	Note 8	Cumul des autres éléments du résultat global
91	Note 9	Gestion du capital
92	Note 10	Revenu net d'intérêts et autres revenus (pertes) nets de placement
93	Note 11	Information sectorielle
94	Note 12	Transaction importante

Bilan combiné

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2024
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		7 090 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières			
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		47 019	41 961
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		60 877	57 302
Titres au coût amorti		42	45
		107 938	99 308
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		24 506	23 666
Prêts	5		
Hypothécaires résidentiels		194 596	179 920
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		24 638	24 683
Aux entreprises et aux gouvernements		94 547	86 314
		313 781	290 917
Provision pour pertes de crédit	5	(1 530)	(1 320)
		312 251	289 597
Actif net des fonds distincts		32 663	28 959
Autres actifs			
Instruments financiers dérivés		9 984	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		3 606	3 096
Actifs des contrats de réassurance	7	1 832	1 905
Actifs au titre de droits d'utilisation		434	454
Immeubles de placement		774	817
Immobilisations corporelles		1 432	1 486
Goodwill		596	596
Immobilisations incorporelles		1 254	1 255
Participations dans les entreprises mises en équivalence		1 326	1 241
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies		1 388	724
Actifs d'impôt différé		962	986
Autres		3 820	3 296
		27 408	23 435
TOTAL DE L'ACTIF		511 856 \$	470 942 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	6		
Particuliers		168 305 \$	161 479 \$
Entreprises et gouvernements		155 283	139 223
Institutions de dépôts		451	244
		324 039	300 946
Passifs des contrats d'assurance	7	35 123	34 538
Autres passifs			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		17 462	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		23 678	20 633
Instruments financiers dérivés		7 402	6 112
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		14 157	14 195
Obligations locatives		527	534
Passifs des contrats de réassurance	7	38	37
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement		29 001	25 329
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		674	713
Passifs d'impôt différé		604	454
Autres		12 378	11 550
		105 921	92 806
Obligations subordonnées	6	4 862	3 962
TOTAL DU PASSIF		469 945	432 252
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 582	4 731
Excédents non répartis		4 824	3 319
Cumul des autres éléments du résultat global	8	842	256
Réserves		31 055	29 481
		41 303	37 787
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		608	903
Participations ne donnant pas le contrôle			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		41 911	38 690
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		511 856 \$	470 942 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
		2025	2024	2025	2024
REVENU D'INTÉRÊTS⁽¹⁾					
Prêts		3 922 \$	3 885 \$	11 557 \$	11 365 \$
Valeurs mobilières		627	618	1 882	1 886
		4 549	4 503	13 439	13 251
FRAIS D'INTÉRÊTS					
Dépôts		1 910	2 070	5 698	6 061
Obligations subordonnées		49	45	144	123
Autres		453	473	1 469	1 558
		2 412	2 588	7 311	7 742
REVENU NET D'INTÉRÊTS	10	2 137	1 915	6 128	5 509
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE					
Revenus des activités d'assurance		3 094	2 945	9 126	8 526
Charges afférentes aux activités d'assurance		(2 501)	(3 168)	(7 513)	(7 701)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance		(53)	493	(190)	474
		540	270	1 423	1 299
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance ⁽¹⁾		869	1 560	1 749	1 988
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets		(623)	(1 463)	(1 034)	(1 332)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets		18	57	35	45
	7	264	154	750	701
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE		804	424	2 173	2 000
AUTRES REVENUS					
Frais de service sur les dépôts et les paiements		145	134	424	389
Commissions sur les prêts et les cartes		275	260	794	760
Services de courtage et de fonds de placement		388	374	1 171	1 113
Honoraires de gestion et de services de garde		264	219	782	640
Autres revenus (pertes) nets de placement ⁽¹⁾	10	(55)	(60)	(58)	(104)
Revenus de change		111	66	303	161
Autres		53	53	178	234
		1 181	1 046	3 594	3 193
REVENU NET TOTAL		4 122	3 385	11 895	10 702
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	5	112	105	525	325
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS					
Salaires et avantages du personnel		1 443	1 234	4 411	4 031
Honoraires		228	213	679	592
Technologie		334	315	971	897
Commissions		208	202	623	585
Frais d'occupation		94	96	288	294
Communications		87	86	284	257
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		41	38	133	112
Autres		344	340	1 076	1 009
Frais autres que d'intérêts bruts		2 779	2 524	8 465	7 777
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance		(242)	(235)	(734)	(730)
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS		2 537	2 289	7 731	7 047
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		1 473	991	3 639	3 330
Impôts sur les excédents		358	234	886	800
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES		1 115	757	2 753	2 530
Ristournes aux membres		113	110	339	330
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres		(29)	(28)	(87)	(86)
EXCÉDENTS NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		1 031 \$	675 \$	2 501 \$	2 286 \$
dont :					
Part revenant au Groupe		997 \$	664 \$	2 429 \$	2 206 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		34	11	72	80

⁽¹⁾ Comprend des revenus d'intérêts qui ont été calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif de 4 500 M\$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2025 (4 510 M\$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2024) et 13 323 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025 (13 317 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat global

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	1 031 \$	675 \$	2 501 \$	2 286 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	377	11	555	542
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	60	77	106	186
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(2)	—	(1)	(4)
	435	88	660	724
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés	192	474	488	583
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	(70)	5	(232)	(9)
	122	479	256	574
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	50	666	205	337
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	32	70	125	203
	82	736	330	540
	204	1 215	586	1 114
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	639	1 303	1 246	1 838
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	1 670 \$	1 978 \$	3 747 \$	4 124 \$
dont :				
Part revenant au Groupe	1 629 \$	1 958 \$	3 665 \$	4 029 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	41	20	82	95

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	135 \$	(10) \$	200 \$	195 \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13	18	26	39
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	(1)
	148	8	226	233
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés	67	162	173	205
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	(25)	—	(84)	(6)
	42	162	89	199
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	18	240	74	119
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	11	25	45	73
	29	265	119	192
	71	427	208	391
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	219 \$	435 \$	434 \$	624 \$

État combiné des variations des capitaux propres

(non audité)

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre

(en millions de dollars canadiens)

	Capital social	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 8)	Réserves				Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	4 731 \$	3 319 \$	256 \$	624 \$	3 522 \$	25 335 \$	29 481 \$	37 787 \$	903 \$	38 690 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	—	2 429	—	—	—	—	—	2 429	72	2 501
Autres éléments du résultat global de la période	—	650	586	—	—	—	—	1 236	10	1 246
Résultat global de la période	—	3 079	586	—	—	—	—	3 665	82	3 747
Autres variations nettes du capital social	(149)	—	—	—	—	—	—	(149)	—	(149)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(113)	(113)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	(264)	(264)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(1 574)	—	22	—	1 552	1 574	—	—	—
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2025	4 582 \$	4 824 \$	842 \$	646 \$	3 522 \$	26 887 \$	31 055 \$	41 303 \$	608 \$	41 911 \$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	4 731 \$	2 668 \$	(708) \$	616 \$	3 528 \$	22 640 \$	26 784 \$	33 475 \$	915 \$	34 390 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	—	2 206	—	—	—	—	—	2 206	80	2 286
Autres éléments du résultat global de la période	—	716	1 107	—	—	—	—	1 823	15	1 838
Résultat global de la période	—	2 922	1 107	—	—	—	—	4 029	95	4 124
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(109)	(109)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(933)	—	8	(6)	931	933	—	—	—
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2024	4 731 \$	4 657 \$	399 \$	624 \$	3 522 \$	23 571 \$	27 717 \$	37 504 \$	901 \$	38 405 \$

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2025, par le biais de l'une de ses filiales, le Mouvement Desjardins a procédé au rachat de 464 M\$ en actions privilégiées et a émis 200 M\$ en actions privilégiées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2025	2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	3 639 \$	3 330 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	359	359
Amortissement des primes et des escomptes	16	18
Dotation à la provision pour pertes de crédit	525	325
(Gains) pertes nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	43	169
(Gains) pertes nets sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles, et d'immeubles de placement	(99)	(79)
Autres	54	21
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	(5 058)	(5 013)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(840)	(13 043)
Prêts	(23 251)	(17 094)
Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance	659	1 283
Instruments financiers dérivés, montant net	(1 092)	(1 644)
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	(548)	309
Dépôts	23 093	17 048
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	4 213	2 486
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	3 045	9 942
Autres	744	1 132
Paieement de la contrepartie éventuelle	(13)	(49)
Impôts versés sur les excédents	(1 075)	(401)
Versements des ristournes aux membres	(437)	(414)
	3 977	(1 315)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	1 807	997
Remboursement d'obligations subordonnées	(1 000)	—
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	50	(93)
Remboursement d'obligations locatives	(59)	(60)
Autres variations nettes du capital social	(149)	—
Rémunération sur le capital social	(266)	(293)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	(264)	—
Dividendes versés	(113)	(109)
	6	442
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(22 649)	(27 470)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	14 607	18 919
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	5 275	8 343
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(270)	(304)
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	128	243
Acquisitions de participations dans les entreprises mises en équivalence	(55)	(13)
Distributions reçues de participations dans les entreprises mises en équivalence	22	34
Autres activités d'investissement	72	52
	(2 870)	(196)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 113	(1 069)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	5 977	8 987
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	7 090 \$	7 918 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	6 344 \$	5 486 \$
Intérêts reçus	12 838	12 569
Dividendes reçus	189	170

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audités)

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Nature des activités

Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires) ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés intermédiaires comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales et du FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses Desjardins du Québec, la Fédération et la CDO.

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers combinés intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS.

Ces états financiers combinés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ainsi que les zones ombragées de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers combinés annuels.

Ces états financiers combinés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 12 novembre 2025.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Le contexte économique, fortement impacté par l'incertitude entourant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, continue d'avoir une incidence sur les jugements posés, ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés intermédiaires de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025. Les jugements, estimations et hypothèses qui seront formulés pour les prochaines périodes seront réévalués à la lumière de l'évolution de ce contexte hautement incertain et pourraient donc différer de ceux qui ont été formulés pour la préparation des présents états financiers combinés intermédiaires. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation et son incidence sur ses résultats et sur sa situation financière.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES

L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2024, sont décrites à la note 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025, ayant une incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et des passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 30 septembre 2025						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	371 \$	41 \$	678 \$	— \$	6 000 \$	7 090 \$
Valeurs mobilières	26 129	20 890	59 623	1 254	42	107 938
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	24 506	24 506
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	—	1 649	—	—	310 602	312 251
Actif net des fonds distincts	32 789	—	—	—	(126)	32 663
Autres actifs financiers						
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	9 984	—	—	—	—	9 984
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 606	3 606
Autres	—	—	—	—	2 763	2 763
Total des actifs financiers	69 273 \$	22 580 \$	60 301 \$	1 254 \$	347 393 \$	500 801 \$
Passifs financiers						
Dépôts	— \$	2 004 \$	— \$	— \$	322 035 \$	324 039 \$
Autres passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	17 462	—	—	—	—	17 462
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	23 678	23 678
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	7 402	—	—	—	—	7 402
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	14 157	14 157
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	29 001	29 001
Autres	29	—	—	—	7 717	7 746
Obligations subordonnées	—	—	—	—	4 862	4 862
Total des passifs financiers	24 893 \$	2 004 \$	— \$	— \$	401 450 \$	428 347 \$

⁽¹⁾ Au 30 septembre 2025, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 14 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 2 040 M\$ à l'actif et de 82 M\$ au passif.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2024						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	308 \$	47 \$	500 \$	— \$	5 122 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières	21 535	20 426	55 568	1 734	45	99 308
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	23 666	23 666
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	—	1 662	—	—	287 935	289 597
Actif net des fonds distincts	29 167	—	—	—	(208)	28 959
Autres actifs financiers						
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	7 579	—	—	—	—	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 096	3 096
Autres	—	—	—	—	2 282	2 282
Total des actifs financiers	58 589 \$	22 135 \$	56 068 \$	1 734 \$	321 938 \$	460 464 \$
Passifs financiers						
Dépôts	— \$	1 668 \$	— \$	— \$	299 278 \$	300 946 \$
Autres passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	—	—	—	—	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	20 633	20 633
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 112	—	—	—	—	6 112
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	14 195	14 195
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	25 329	25 329
Autres	25	—	—	—	7 090	7 115
Obligations subordonnées	—	—	—	—	3 962	3 962
Total des passifs financiers	19 386 \$	1 668 \$	— \$	— \$	370 487 \$	391 541 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2024, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 16 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 1 102 M\$ à l'actif et de 204 M\$ au passif.

Aucun reclassement significatif d'instruments financiers n'a été effectué au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour une description des techniques d'évaluation et des données utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. Aucun changement important n'a été apporté à nos techniques d'évaluation de la juste valeur au cours du trimestre. Le Mouvement Desjardins a mis en place des contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas une approximation raisonnable de la juste valeur. Ces instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant :

	Au 30 septembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières	42 \$	37 \$	45 \$	39 \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	310 602	311 721	287 935	288 553
Passifs financiers				
Dépôts	322 035	324 543	299 278	301 925
Obligations subordonnées	4 862	5 026	3 962	4 040
Autres passifs – Autres	1 776	1 753	1 778	1 753

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux. Se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels, qui contient une description de ces trois niveaux.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 30 septembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	63 \$	349 \$	— \$	412 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	11 486	—	—	11 486
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 390	600	—	15 990
Corps scolaires ou publics au Canada	25	66	—	91
Administrations publiques à l'étranger	600	—	—	600
Autres titres de créance	—	12 165	456	12 621
Titres de participation	2 693	364	3 174	6 231
	30 194	13 195	3 630	47 019
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 068	1 068
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	581	581
	—	—	1 649	1 649
Actif net des fonds distincts	8 496	23 512	781	32 789
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	387	—	387
Contrats de change	—	2 489	—	2 489
Autres contrats	—	7 108	—	7 108
	—	9 984	—	9 984
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	38 753	47 040	6 060	91 853
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	131	547	—	678
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	15 117	8 773	—	23 890
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	23 154	3 978	—	27 132
Corps scolaires ou publics au Canada	—	42	—	42
Administrations publiques à l'étranger	89	24	—	113
Autres titres de créance	—	8 447	—	8 447
Titres de participation	1 176	—	77	1 253
	39 536	21 264	77	60 877
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	39 667	21 811	77	61 555
Total des actifs financiers	78 420 \$	68 851 \$	6 137 \$	153 408 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	2 004 \$	— \$	2 004 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	16 105	1 357	—	17 462
Autres	—	—	29	29
	16 105	3 361	29	19 495
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	313	—	313
Contrats de change	—	425	—	425
Autres contrats	—	6 664	—	6 664
	—	7 402	—	7 402
Total des passifs financiers	16 105 \$	10 763 \$	29 \$	26 897 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	29 \$	326 \$	— \$	355 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 852	—	—	8 852
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 575	579	—	16 154
Corps scolaires ou publics au Canada	12	71	—	83
Administrations publiques à l'étranger	265	—	—	265
Autres titres de créance	—	10 864	416	11 280
Titres de participation	2 113	393	2 821	5 327
	26 817	11 907	3 237	41 961
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 065	1 065
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	597	597
	—	—	1 662	1 662
Actif net des fonds distincts	8 203	20 213	751	29 167
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	345	—	345
Contrats de change	—	1 973	—	1 973
Autres contrats	—	5 261	—	5 261
	—	7 579	—	7 579
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	35 049	40 025	5 650	80 724
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	183	317	—	500
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	10 914	7 762	—	18 676
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	23 063	3 981	—	27 044
Corps scolaires ou publics au Canada	—	41	—	41
Administrations publiques à l'étranger	80	—	—	80
Autres titres de créance	—	9 727	—	9 727
Titres de participation	1 652	—	82	1 734
	35 709	21 511	82	57 302
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	35 892	21 828	82	57 802
Total des actifs financiers	70 941 \$	61 853 \$	5 732 \$	138 526 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	1 668 \$	— \$	1 668 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	12 150	1 099	—	13 249
Autres	—	—	25	25
	12 150	2 767	25	14 942
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	433	—	433
Contrats de change	—	662	—	662
Autres contrats	—	5 017	—	5 017
	—	6 112	—	6 112
Total des passifs financiers	12 150 \$	8 879 \$	25 \$	21 054 \$

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Les transferts d'instruments financiers vers ou depuis le niveau 3 reflètent des changements au niveau de la disponibilité de données d'entrée observables en raison de l'évolution des conditions de marché.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles et procédures clés, aux techniques d'évaluation, aux données non observables et aux intervalles de valeurs des données utilisées pour l'établissement de la juste valeur. Pour une description du processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3, se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025								
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres de créance								
Obligations hypothécaires	238 \$	— \$	3 \$	— \$	— \$	— \$	(21) \$	220 \$
Autres	178	—	9	—	—	66	(17)	236
Titres de participation	2 821	—	54	—	—	366	(67)	3 174
	3 237	—	66	—	—	432	(105)	3 630
Prêts								
Hypothécaires résidentiels	1 065	—	15	—	—	20	(32)	1 068
Aux entreprises et aux gouvernements	597	—	9	—	—	5	(30)	581
	1 662	—	24	—	—	25	(62)	1 649
Actif net des fonds distincts	751	4	—	—	(2)	227	(199)	781
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 650	4	90	—	(2)	684	(366)	6 060
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres de participation	82	—	—	(23)	—	18	—	77
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	82	—	—	(23)	—	18	—	77
Total des actifs financiers	5 732 \$	4 \$	90 \$	(23) \$	(2) \$	702 \$	(366) \$	6 137 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	25 \$	— \$	17 \$	— \$	— \$	— \$	(13) \$	29 \$
Total des passifs financiers	25 \$	— \$	17 \$	— \$	— \$	— \$	(13) \$	29 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créance							
Obligations hypothécaires	259 \$	— \$	7 \$	— \$	— \$	(23) \$	243 \$
Autres	148	—	4	—	84	(60)	176
Titres de participation	2 238	—	65	—	374	(45)	2 632
	2 645	—	76	—	458	(128)	3 051
Prêts							
Hypothécaires résidentiels	1 102	—	23	—	78	(110)	1 093
Aux entreprises et aux gouvernements	602	—	19	—	27	(33)	615
	1 704	—	42	—	105	(143)	1 708
Actif net des fonds distincts	655	7	2	—	116	(84)	696
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 004	7	120	—	679	(355)	5 455
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Titres de participation	85	—	—	2	—	—	87
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	85	—	—	2	—	—	87
Total des actifs financiers	5 089 \$	7 \$	120 \$	2 \$	679 \$	(355) \$	5 542 \$
Passifs financiers							
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	75 \$	— \$	23 \$	— \$	— \$	(49) \$	49 \$
Total des passifs financiers	75 \$	— \$	23 \$	— \$	— \$	(49) \$	49 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignement sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 29 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 30 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2024.

Prêts

Au 30 septembre 2025	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	56 164 \$	14 \$	— \$	56 178 \$
Très faible	80 208	634	—	80 842
Faible	46 888	2 821	—	49 709
Moyen	2 669	2 353	—	5 022
Élevé	3	869	—	872
Défaut	—	421	484	905
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	185 932 \$	7 112 \$	484 \$	193 528 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾				1 068
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	185 932 \$	7 112 \$	484 \$	194 596 \$
Provision pour pertes de crédit	(42)	(28)	(32)	(102)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	185 890 \$	7 084 \$	452 \$	194 494 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 349 \$	— \$	— \$	5 349 \$
Très faible	6 306	3	—	6 309
Faible	8 222	1 038	—	9 260
Moyen	1 188	889	—	2 077
Élevé	10	1 339	—	1 349
Défaut	—	35	259	294
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	21 075 \$	3 304 \$	259 \$	24 638 \$
Provision pour pertes de crédit	(101)	(263)	(176)	(540)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 974 \$	3 041 \$	83 \$	24 098 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	30 634 \$	145 \$	— \$	30 779 \$
Autre que catégorie investissement	51 161	5 345	—	56 506
Sous surveillance	2 038	2 484	—	4 522
En défaut	—	193	1 966	2 159
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	83 833 \$	8 167 \$	1 966 \$	93 966 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾				581
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	83 833 \$	8 167 \$	1 966 \$	94 547 \$
Provision pour pertes de crédit	(164)	(133)	(591)	(888)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	83 669 \$	8 034 \$	1 375 \$	93 659 \$
Total des prêts bruts	290 840 \$	18 583 \$	2 709 \$	313 781 \$
Provision pour pertes de crédit	(307)	(424)	(799)	(1 530)
Total des prêts nets	290 533 \$	18 159 \$	1 910 \$	312 251 \$

⁽¹⁾ Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Prêts (suite)

Au 31 décembre 2024	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	55 918 \$	35 \$	— \$	55 953 \$
Très faible	72 447	702	—	73 149
Faible	41 024	2 049	—	43 073
Moyen	2 897	2 142	—	5 039
Élevé	4	877	—	881
Défaut	—	306	454	760
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	172 290 \$	6 111 \$	454 \$	178 855 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾				1 065
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	172 290 \$	6 111 \$	454 \$	179 920 \$
Provision pour pertes de crédit	(39)	(26)	(30)	(95)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	172 251 \$	6 085 \$	424 \$	179 825 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 269 \$	— \$	— \$	5 269 \$
Très faible	6 458	2	—	6 460
Faible	8 459	758	—	9 217
Moyen	1 266	766	—	2 032
Élevé	11	1 398	—	1 409
Défaut	—	47	249	296
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	21 463 \$	2 971 \$	249 \$	24 683 \$
Provision pour pertes de crédit	(110)	(234)	(165)	(509)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	21 353 \$	2 737 \$	84 \$	24 174 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	26 548 \$	269 \$	— \$	26 817 \$
Autre que catégorie investissement	47 943	4 727	—	52 670
Sous surveillance	1 892	2 488	—	4 380
En défaut	—	197	1 653	1 850
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	76 383 \$	7 681 \$	1 653 \$	85 717 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾				597
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	76 383 \$	7 681 \$	1 653 \$	86 314 \$
Provision pour pertes de crédit	(128)	(168)	(420)	(716)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	76 255 \$	7 513 \$	1 233 \$	85 598 \$
Total des prêts bruts	270 136 \$	16 763 \$	2 356 \$	290 917 \$
Provision pour pertes de crédit	(277)	(428)	(615)	(1 320)
Total des prêts nets	269 859 \$	16 335 \$	1 741 \$	289 597 \$

⁽¹⁾ Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 30 septembre 2025	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	52 392 \$	1 \$	— \$	52 393 \$
Très faible	26 050	14	—	26 064
Faible	9 671	599	—	10 270
Moyen	347	490	—	837
Élevé	6	235	—	241
Défaut	—	7	62	69
Total	88 466 \$	1 346 \$	62 \$	89 874 \$
Provision pour pertes de crédit	(44)	(28)	—	(72)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	88 422 \$	1 318 \$	62 \$	89 802 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	38 723 \$	115 \$	— \$	38 838 \$
Autre que catégorie investissement	17 615	1 398	—	19 013
Sous surveillance	321	410	—	731
En défaut	—	14	378	392
Total	56 659 \$	1 937 \$	378 \$	58 974 \$
Provision pour pertes de crédit	(28)	(17)	—	(45)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	56 631 \$	1 920 \$	378 \$	58 929 \$
Total des éléments hors bilan	145 125 \$	3 283 \$	440 \$	148 848 \$
Provision pour pertes de crédit	(72)	(45)	—	(117)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	145 053 \$	3 238 \$	440 \$	148 731 \$

Au 31 décembre 2024	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	51 073 \$	— \$	— \$	51 073 \$
Très faible	24 907	21	—	24 928
Faible	9 137	501	—	9 638
Moyen	417	420	—	837
Élevé	6	263	—	269
Défaut	—	9	52	61
Total	85 540 \$	1 214 \$	52 \$	86 806 \$
Provision pour pertes de crédit	(43)	(21)	—	(64)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	85 497 \$	1 193 \$	52 \$	86 742 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	39 409 \$	116 \$	— \$	39 525 \$
Autre que catégorie investissement	16 966	1 394	—	18 360
Sous surveillance	383	380	—	763
En défaut	—	22	364	386
Total	56 758 \$	1 912 \$	364 \$	59 034 \$
Provision pour pertes de crédit	(23)	(13)	—	(36)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	56 735 \$	1 899 \$	364 \$	58 998 \$
Total des éléments hors bilan	142 298 \$	3 126 \$	416 \$	145 840 \$
Provision pour pertes de crédit	(66)	(34)	—	(100)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	142 232 \$	3 092 \$	416 \$	145 740 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et des lettres de crédit de soutien.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	42 \$	26 \$	30 \$	98 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	19	(16)	(3)	—
Étape 2	(8)	13	(5)	—
Étape 3	—	(2)	2	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(6)	5	18	17
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(18)	12	(3)	(9)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	21	—	—	21
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(5)	(7)	(12)	(24)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	(1)	—	(1)
	3	4	(3)	4
Radiations et recouvrements	—	—	4	4
Solde à la fin de la période	45 \$	30 \$	31 \$	106 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	150 \$	255 \$	165 \$	570 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	187	(174)	(13)	—
Étape 2	(68)	115	(47)	—
Étape 3	(2)	(46)	48	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(56)	58	233	235
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(110)	125	149	164
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	60	—	—	60
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(18)	(38)	(72)	(128)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(1)	(6)	—	(7)
	(8)	34	298	324
Radiations et recouvrements	—	—	(286)	(286)
Solde à la fin de la période	142 \$	289 \$	177 \$	608 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	151 \$	181 \$	420 \$	752 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	58	(57)	(1)	—
Étape 2	(43)	54	(11)	—
Étape 3	(4)	(17)	21	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(29)	51	147	169
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(37)	(31)	87	19
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	131	—	—	131
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(45)	(27)	(41)	(113)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	10	(4)	(13)	(7)
	41	(31)	189	199
Radiations et recouvrements	—	—	(18)	(18)
Solde à la fin de la période	192 \$	150 \$	591 \$	933 \$
Total des soldes à la fin de la période	379 \$	469 \$	799 \$	1 647 \$
Composition				
Prêts	307 \$	424 \$	799 \$	1 530 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	72	45	—	117

⁽¹⁾ Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

⁽²⁾ Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

⁽³⁾ Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

⁽⁴⁾ Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁵⁾ Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁶⁾ Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

⁽⁷⁾ La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	48 \$	33 \$	24 \$	105 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	26	(24)	(2)	—
Étape 2	(7)	12	(5)	—
Étape 3	—	(3)	3	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(9)	6	17	14
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(30)	8	3	(19)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	16	—	—	16
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(4)	(6)	(9)	(19)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	(1)	—	(1)
	(8)	(8)	7	(9)
Radiations et recouvrements	—	—	—	—
Solde à la fin de la période	40 \$	25 \$	31 \$	96 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	170 \$	304 \$	140 \$	614 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	218	(207)	(11)	—
Étape 2	(75)	116	(41)	—
Étape 3	(1)	(47)	48	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(61)	60	187	186
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(156)	112	171	127
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	69	—	—	69
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(21)	(47)	(65)	(133)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	(5)	—	(5)
	(27)	(18)	289	244
Radiations et recouvrements	—	—	(283)	(283)
Solde à la fin de la période	143 \$	286 \$	146 \$	575 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	135 \$	88 \$	331 \$	554 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	43	(41)	(2)	—
Étape 2	(26)	34	(8)	—
Étape 3	(1)	(10)	11	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(18)	28	122	132
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(54)	12	5	(37)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	97	—	—	97
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(42)	(22)	(23)	(87)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	10	3	(26)	(13)
	9	4	79	92
Radiations et recouvrements	—	—	(60)	(60)
Solde à la fin de la période	144 \$	92 \$	350 \$	586 \$
Total des soldes à la fin de la période	327 \$	403 \$	527 \$	1 257 \$
Composition				
Prêts	264 \$	371 \$	527 \$	1 162 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	63	32	—	95

⁽¹⁾ Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

⁽²⁾ Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

⁽³⁾ Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

⁽⁴⁾ Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁵⁾ Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁶⁾ Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

⁽⁷⁾ La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

Les informations qui suivent constituent une mise à jour, depuis les derniers états financiers combinés annuels, des données et des hypothèses clés sur lesquelles repose l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements, se référer aux notes 2 « Méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés annuels.

L'environnement macroéconomique reste hautement incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, incluant l'imposition de tarifs et de mesures de représailles, les taux d'intérêt et les tensions géopolitiques. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 30 septembre 2025						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,5 %	1,7 %	3,0 %	1,8 %	(2,5) %	1,7 %
Taux de chômage (moyenne)	6,3 %	5,3 %	5,6 %	4,7 %	7,5 %	6,6 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,0 %	2,0 %	2,7 %	2,0 %	2,7 %	1,8 %
Prix des maisons (variation annualisée)	3,6 %	2,9 %	8,0 %	4,3 %	(12,6) %	5,3 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	116 p.b.	120 p.b.	93 p.b.	90 p.b.	203 p.b.	152 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	11,0 %	7,0 %	21,0 %	8,0 %	(28,0) %	12,0 %

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2024						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,7 %	1,4 %	2,7 %	1,9 %	(1,3) %	0,9 %
Taux de chômage (moyenne)	5,3 %	4,8 %	4,9 %	3,4 %	7,0 %	6,7 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,7 %	2,0 %	3,0 %	2,5 %	0,9 %	1,1 %
Prix des maisons (variation annualisée)	4,7 %	3,1 %	11,5 %	5,1 %	(5,7) %	2,4 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	118 p.b.	125 p.b.	83 p.b.	75 p.b.	203 p.b.	171 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	1,0 %	5,0 %	12,0 %	6,0 %	(22,0) %	8,0 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Le scénario de base est un peu moins pessimiste qu'au trimestre précédent. Il prévoit une croissance économique modérée pour le reste de 2025, puis une accélération graduelle en 2026. Ce scénario suppose une stabilisation des tarifs douaniers, incluant le maintien d'exemptions pour les biens exportés par le Canada qui sont conformes aux règles de l'accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique. Ce scénario prévoit que le taux de chômage augmentera encore d'ici le début de 2026, pour atteindre un sommet avoisinant 6,5 % au Québec. En raison du retrait de plusieurs tarifs douaniers de réciprocité par le Canada en août dernier, l'inflation devrait converger plus rapidement vers 2 %. La Banque du Canada devrait pouvoir décréter deux baisses de taux d'intérêt au quatrième trimestre de 2025 pour soutenir l'économie. Le taux des fonds à un jour atteindrait un creux de 2,00 % et le taux d'escompte serait alors à 2,25 %. Le marché de l'habitation continue de bien performer au Québec et les prix des propriétés sont en forte hausse en 2025. Selon ce scénario, l'élan devrait cependant se modérer en 2026 et les années suivantes.

Le scénario pessimiste est un scénario de récession, avec quelques trimestres de baisses du PIB réel. Le taux de chômage augmenterait plus que dans le scénario de base. Il atteindrait 8 % au Québec en 2026, puis diminuerait graduellement les années suivantes. Ce scénario fait aussi l'hypothèse que l'inflation augmenterait davantage à court terme en raison d'un effet plus grand des tarifs douaniers et des difficultés du côté des chaînes d'approvisionnement. En conséquence, cela réduirait la capacité de la Banque du Canada à soutenir l'économie à court terme. Elle pourrait attendre jusqu'au printemps 2026 avant d'être rassurée sur l'inflation et ensuite décréter plusieurs baisses de taux d'intérêt. Le taux d'escompte atteindrait un creux de 0,75 % au début de 2027. Les prévisions pour le marché de l'habitation sont aussi plus pessimistes dans ce scénario. La plus grande incertitude, notamment sur le marché de l'emploi, contribuerait à affaiblir la demande et les prix pour les propriétés résidentielles. La diminution des prix au Québec pourrait avoisiner 15 %.

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une économie plus vigoureuse que dans le scénario de base, notamment aidée par l'abandon de la plupart des tarifs douaniers actuellement en place. Un rebond plus marqué des investissements et des gains de productivité aiderait à soutenir la croissance économique. D'autres éléments, comme une fin rapide des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, pourraient aussi soutenir l'économie mondiale. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait revenir à près de 4,5 % au Québec d'ici 2029. L'inflation serait toutefois plus persistante que dans le scénario de base. Le retour à la cible d'inflation de 2 % prendrait plus de temps et inciterait la Banque du Canada à mettre un terme à la diminution des taux directeurs. Le taux d'escompte serait plutôt relevé à 3,50 % d'ici 2027, ce qui correspond au haut de la fourchette du taux neutre estimé par la Banque du Canada. Les taux d'intérêt un peu plus élevés dans ce scénario contribueraient à limiter la croissance du prix des maisons, laquelle serait tout de même un peu plus forte que dans le scénario de base en raison d'une économie plus vigoureuse.

L'évolution des perspectives économiques après le 30 septembre 2025 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2024
Selon l'IFRS 9	848 \$	805 \$
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	782 \$	718 \$
Optimiste	682	644
Pessimiste	1 129	1 071

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2024
Selon l'IFRS 9	848 \$	805 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	697 \$	672 \$

NOTE 6 – DÉPÔTS ET OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 30 septembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	71 114 \$	4 191 \$	93 000 \$	168 305 \$	68 733 \$	4 156 \$	88 590 \$	161 479 \$
Entreprises et gouvernements	64 359	145	90 779	155 283	55 992	303	82 928	139 223
Institutions de dépôts	409	—	42	451	236	—	8	244
	135 882 \$	4 336 \$	183 821 \$	324 039 \$	124 961 \$	4 459 \$	171 526 \$	300 946 \$

OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Le 24 janvier 2025, la Fédération a émis des billets subordonnés admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour un montant de 1,25 G\$. Les billets portent intérêts à un taux fixe annuel de 4,264 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average) composé quotidiennement majoré de 1,47 % jusqu'à leur échéance le 24 janvier 2035. Ces billets sont rachetables au gré de l'émetteur à compter du 24 janvier 2030 sous réserve de conditions et d'approbation préalable de l'autorité réglementaire.

Le 26 mai 2025, la Fédération a racheté des billets subordonnés admissibles comme FPUNV d'un montant de 1 G\$ et échéant le 26 mai 2030, à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés, jusqu'au 26 mai 2025 exclusivement.

Le 26 juin 2025, la Fédération a émis des billets subordonnés admissibles comme FPUNV pour un montant de 220 M de francs suisses (CHF) et 20 G de yens (JPY), respectivement. Les billets émis en CHF portent intérêts à un taux fixe annuel de 1,3925 % pour les cinq premières années et au taux swap annualisé SARON (Swiss Average Rate Overnight) médian de terme de cinq ans majoré de 1,40 % jusqu'à leur échéance le 26 juin 2035. Les billets émis en JPY portent intérêts à un taux fixe annuel de 1,973 % pour les cinq premières années et au taux swap semi-annuel TONA (Tokyo Overnight Average Rate) médian de terme de cinq ans majoré de 1,11 % jusqu'à leur échéance le 26 juin 2035. Ces billets émis en CHF et JPY sont rachetables au gré de l'émetteur le 26 juin 2030 sous réserve de conditions et d'approbation préalable de l'autorité réglementaire.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

COMPOSITION DES SOLDES AU BILAN

Sommaire du bilan

Le tableau suivant présente la composition des passifs des contrats d'assurance, ainsi que les actifs et passifs des contrats de réassurance :

	Au 30 septembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Passifs des contrats d'assurance						
Passifs des contrats d'assurance, excluant l'actif au titre des frais d'acquisition ⁽¹⁾	27 174 \$	7 995 \$	35 169 \$	27 015 \$	7 576 \$	34 591 \$
Actif au titre des frais d'acquisition	(46)	—	(46)	(53)	—	(53)
	27 128 \$	7 995 \$	35 123 \$	26 962 \$	7 576 \$	34 538 \$
Passifs des contrats de réassurance	38 \$	— \$	38 \$	37 \$	— \$	37 \$
Actifs des contrats de réassurance	1 002 \$	830 \$	1 832 \$	989 \$	916 \$	1 905 \$

⁽¹⁾ Le solde relatif à l'assurance de personnes inclut un montant de 3 594 M\$ (3 569 M\$ au 31 décembre 2024) correspondant à l'obligation envers les titulaires de fonds distincts et un montant de 460 M\$ (518 M\$ au 31 décembre 2024) en lien avec les garanties des fonds distincts.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS FINANCIERS D'ASSURANCE

Charges financières et revenus de placement

Les tableaux suivants présentent les revenus financiers (charges financières) d'assurance et le rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance.

	2025			2024		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre						
Rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance						
Contrats d'assurance	445 \$	233 \$	678 \$	1 056 \$	301 \$	1 357 \$
Contrats de fonds distincts	191	—	191	203	—	203
	636	233	869	1 259	301	1 560
Variation nette des gains et des pertes de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat global	65	33	98	157	127	284
	701	266	967	1 416	428	1 844
Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance nets						
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets						
Intérêts capitalisés	(153)	(61)	(214)	(218)	(72)	(290)
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	(152)	(32)	(184)	(711)	(149)	(860)
Variation de la juste valeur des actifs sous-jacents des contrats avec participation directe :						
Contrats d'assurance	(49)	—	(49)	(64)	—	(64)
Contrats de fonds distincts	(191)	—	(191)	(203)	—	(203)
Effet de l'atténuation des risques financiers	31	—	31	(32)	—	(32)
Autres	(16)	—	(16)	(14)	—	(14)
	(530)	(93)	(623)	(1 242)	(221)	(1 463)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets						
Intérêts capitalisés	7	5	12	13	2	15
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	3	3	6	25	16	41
Autres	—	—	—	1	—	1
	10	8	18	39	18	57
	(520)	(85)	(605)	(1 203)	(203)	(1 406)
Total	181 \$	181 \$	362 \$	213 \$	225 \$	438 \$
Composé de :						
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat	116 \$	148 \$	264 \$	56 \$	98 \$	154 \$
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat global	65	33	98	157	127	284

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS FINANCIERS D'ASSURANCE (suite)

Charges financières et revenus de placement (suite)

	2025			2024		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre						
Rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance						
Contrats d'assurance	837 \$	566 \$	1 403 \$	938 \$	633 \$	1 571 \$
Contrats de fonds distincts	346	—	346	417	—	417
	1 183	566	1 749	1 355	633	1 988
Variation nette des gains et des pertes de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat global	128	52	180	255	155	410
	1 311	618	1 929	1 610	788	2 398
Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance nets						
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets						
Intérêts capitalisés	(475)	(187)	(662)	(677)	(222)	(899)
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	71	(62)	9	187	(115)	72
Variation de la juste valeur des actifs sous-jacents des contrats avec participation directe :						
Contrats d'assurance	(96)	—	(96)	(108)	—	(108)
Contrats de fonds distincts	(346)	—	(346)	(417)	—	(417)
Effet de l'atténuation des risques financiers	77	—	77	71	—	71
Autres	(16)	—	(16)	(51)	—	(51)
	(785)	(249)	(1 034)	(995)	(337)	(1 332)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets						
Intérêts capitalisés	19	19	38	25	16	41
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	(12)	6	(6)	(10)	13	3
Autres	3	—	3	1	—	1
	10	25	35	16	29	45
	(775)	(224)	(999)	(979)	(308)	(1 287)
Total	536 \$	394 \$	930 \$	631 \$	480 \$	1 111 \$
Composé de :						
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat	408 \$	342 \$	750 \$	376 \$	325 \$	701 \$
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat global	128	52	180	255	155	410

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RAPPROCHEMENTS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon			
			Méthode de la répartition des primes			
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Total
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025						
Solde du passif au début de la période	21 899 \$	209 \$	369 \$	4 420 \$	118 \$	27 015 \$
Revenus des activités d'assurance						
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(799)	—	—	—	—	(799)
Autres contrats	(2 420)	—	—	—	—	(2 420)
	(3 219)	—	—	—	—	(3 219)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(36)	808	1 589	2	2 363
Amortissement des frais d'acquisition	295	—	—	—	—	295
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	45	—	—	—	45
	295	9	808	1 589	2	2 703
Résultat des activités d'assurance	(2 924)	9	808	1 589	2	(516)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	628	6	7	140	4	785
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(2 296) \$	15 \$	815 \$	1 729 \$	6 \$	269 \$
Composants investissements	(1 585)	—	659	926	—	—
Flux de trésorerie						
Primes et autres sommes reçues	4 250	—	—	—	—	4 250
Frais d'acquisition payés	(400)	—	—	—	—	(400)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 475)	(2 485)	—	(3 960)
Total des flux de trésorerie	3 850 \$	— \$	(1 475) \$	(2 485) \$	— \$	(110) \$
Solde du passif à la fin de la période	21 868 \$	224 \$	368 \$	4 590 \$	124 \$	27 174 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon				
				Méthode de la répartition des primes			
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier		Total
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024							
Solde du passif au début de la période	20 994 \$	128 \$	338 \$	4 244 \$	113 \$		25 817 \$
Revenus des activités d'assurance							
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(834)	—	—	—	—		(834)
Autres contrats	(2 272)	—	—	—	—		(2 272)
	(3 106)	—	—	—	—		(3 106)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(34)	801	1 548	—		2 315
Amortissement des frais d'acquisition	247	—	—	—	—		247
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	89	—	—	—		89
	247	55	801	1 548	—		2 651
Résultat des activités d'assurance	(2 859)	55	801	1 548	—		(455)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	800	8	9	174	4		995
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(2 059) \$	63 \$	810 \$	1 722 \$	4 \$		540 \$
Composants investissements	(1 493)	—	618	875	—		—
Flux de trésorerie							
Primes et autres sommes reçues	4 754	—	—	—	—		4 754
Frais d'acquisition payés	(374)	—	—	—	—		(374)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 412)	(2 410)	—		(3 822)
Total des flux de trésorerie	4 380 \$	— \$	(1 412) \$	(2 410) \$	— \$		558 \$
Solde du passif à la fin de la période	21 822 \$	191 \$	354 \$	4 431 \$	117 \$		26 915 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025					
Solde du passif au début de la période	269 \$	196 \$	6 606 \$	505 \$	7 576 \$
Revenus des activités d'assurance	(5 907)	—	—	—	(5 907)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(299)	4 105	131	3 937
Amortissement des frais d'acquisition	883	—	—	—	883
Variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs	—	—	(340)	(125)	(465)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	455	—	—	455
	883	156	3 765	6	4 810
Résultat des activités d'assurance	(5 024)	156	3 765	6	(1 097)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	231	18	249
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(5 024) \$	156 \$	3 996 \$	24 \$	(848) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	5 902	—	—	—	5 902
Frais d'acquisition payés	(938)	—	—	—	(938)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(3 697)	—	(3 697)
Total des flux de trésorerie	4 964 \$	— \$	(3 697) \$	— \$	1 267 \$
Solde du passif à la fin de la période	209 \$	352 \$	6 905 \$	529 \$	7 995 \$

	Couverture restante		Sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024					
Solde du passif au début de la période	112 \$	224 \$	6 351 \$	507 \$	7 194 \$
Revenus des activités d'assurance	(5 420)	—	—	—	(5 420)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(290)	4 596	150	4 456
Amortissement des frais d'acquisition	814	—	—	—	814
Variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs	—	—	(414)	(142)	(556)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	336	—	—	336
	814	46	4 182	8	5 050
Résultat des activités d'assurance	(4 606)	46	4 182	8	(370)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	1	—	311	25	337
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(4 605) \$	46 \$	4 493 \$	33 \$	(33) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	5 534	—	—	—	5 534
Frais d'acquisition payés	(825)	—	—	—	(825)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(3 976)	—	(3 976)
Total des flux de trésorerie	4 709 \$	— \$	(3 976) \$	— \$	733 \$
Solde du passif à la fin de la période	216 \$	270 \$	6 868 \$	540 \$	7 894 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation des passifs des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Activités d'assurance de personnes

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025					
Solde du passif au début de la période	18 999 \$	785 \$	2 695 \$	143 \$	22 622 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(153)	(7)	(160)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(34)	—	—	(34)
Ajustements liés à l'expérience	(24)	—	—	—	(24)
	(24)	(34)	(153)	(7)	(218)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	29	13	(36)	(6)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	9	(2)	—	—	7
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(89)	32	—	60	3
	(51)	43	(36)	54	10
Résultat des activités d'assurance	(75)	9	(189)	47	(208)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	588	9	38	5	640
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	513 \$	18 \$	(151) \$	52 \$	432 \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	1 204	—	—	—	1 204
Frais d'acquisition payés	(122)	—	—	—	(122)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(1 474)	—	—	—	(1 474)
Total des flux de trésorerie	(392) \$	— \$	— \$	— \$	(392) \$
Solde du passif à la fin de la période	19 120 \$	803 \$	2 544 \$	195 \$	22 662 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde du passif au début de la période	18 034 \$	768 \$	2 720 \$	93 \$	21 615 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(184)	(6)	(190)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(33)	—	—	(33)
Ajustements liés à l'expérience	8	—	—	—	8
	8	(33)	(184)	(6)	(215)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(55)	(12)	82	(15)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	29	—	—	—	29
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(77)	41	—	54	18
	(103)	29	82	39	47
Résultat des activités d'assurance	(95)	(4)	(102)	33	(168)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	752	22	38	4	816
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	657 \$	18 \$	(64) \$	37 \$	648 \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	1 846	—	—	—	1 846
Frais d'acquisition payés	(132)	—	—	—	(132)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(1 412)	—	—	—	(1 412)
Total des flux de trésorerie	302 \$	— \$	— \$	— \$	302 \$
Solde du passif à la fin de la période	18 993 \$	786 \$	2 656 \$	130 \$	22 565 \$

NOTE 8 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 30 septembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	373 \$	4 \$	117 \$	4 \$
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	469	—	139	—
Cumul des autres éléments du résultat global	842 \$	4 \$	256 \$	4 \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 14 M\$ au 30 septembre 2025 (16 M\$ au 31 décembre 2024) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 9 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation a une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions du Mouvement Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est mise à jour en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent et approuvée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers.

Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujéti à un supplément de fonds propres de 1,0 % et doit maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Par ailleurs, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %.

Le Mouvement Desjardins doit également satisfaire aux exigences de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF. Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés conformément à cette ligne directrice. Celle-ci s'applique au groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO. Le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio TLAC d'au moins 21,5 % et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %.

Au 30 septembre 2025, le Mouvement Desjardins respecte toutes les exigences réglementaires de l'AMF en matière de capital.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires et de la capacité d'absorption des pertes (TLAC) disponible, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios réglementaires :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2024
Fonds propres et autres instruments TLAC		
Fonds propres de la catégorie 1A	35 484 \$	33 157 \$
Fonds propres de la catégorie 1	35 484	33 157
Total des fonds propres	39 409	36 269
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽¹⁾	51 888	47 797
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	124 528	121 845
Risque de marché	5 985	4 901
Risque opérationnel	23 355	22 875
Total des actifs pondérés en fonction des risques	153 868 \$	149 621 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽¹⁾	148 854	145 372
Exposition du ratio de levier	470 392	434 089
Exposition du ratio de levier TLAC⁽¹⁾	462 609	427 337
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	23,1 %	22,2 %
Fonds propres de la catégorie 1	23,1	22,2
Total des fonds propres	25,6	24,2
TLAC ⁽¹⁾	34,9	32,9
Levier	7,5	7,6
Levier TLAC ⁽¹⁾	11,2	11,2

⁽¹⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO.

NOTE 10 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers				
Au coût amorti	3 957 \$	3 944 \$	11 671 \$	11 551 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	444	447	1 346	1 404
À la juste valeur par le biais du résultat net	148	112	422	296
	4 549	4 503	13 439	13 251
Frais d'intérêts sur les passifs financiers				
Au coût amorti	2 289	2 482	6 924	7 433
À la juste valeur par le biais du résultat net	123	106	387	309
	2 412	2 588	7 311	7 742
	2 137 \$	1 915 \$	6 128 \$	5 509 \$

AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Les tableaux suivants présentent la ventilation des revenus (pertes) nets de placement en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	2025			2024		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre						
Autres revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(51) \$	94 \$	43 \$	(125) \$	239 \$	114 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(96)	(96)	—	(80)	(80)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	11	(5)	6	12	(96)	(84)
Au coût amorti et autres	(8)	—	(8)	(10)	—	(10)
	(48) \$	(7) \$	(55) \$	(123) \$	63 \$	(60) \$

	2025			2024		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre						
Autres revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(165) \$	337 \$	172 \$	(417) \$	559 \$	142 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(185)	(185)	—	(121)	(121)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	32	(26)	6	33	(124)	(91)
Au coût amorti et autres	(51)	—	(51)	(34)	—	(34)
	(184) \$	126 \$	(58) \$	(418) \$	314 \$	(104) \$

NOTE 11 – INFORMATION SECTORIELLE

En 2025, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter la façon dont la direction évalue la performance des secteurs. Cette présentation tient compte de la révision du modèle d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été reclassés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et le secteur Assurance de dommages. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux suivants présentent un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	2 007 \$	1 842 \$	78 \$	35 \$	— \$	— \$	52 \$	38 \$	2 137 \$	1 915 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	—	—	226	196	559	201	19	27	804	424
Autres revenus	650	505	717	661	(3)	(10)	(183)	(110)	1 181	1 046
Revenu net total	2 657	2 347	1 021	892	556	191	(112)	(45)	4 122	3 385
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	112	99	—	5	—	1	—	—	112	105
Frais autres que d'intérêts nets	1 758	1 585	807	717	115	122	(143)	(135)	2 537	2 289
Excédents d'exploitation	787	663	214	170	441	68	31	90	1 473	991
Impôts sur les excédents	203	171	40	36	110	21	5	6	358	234
Excédents avant ristournes aux membres	584	492	174	134	331	47	26	84	1 115	757
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	84	82	—	—	—	—	—	—	84	82
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	500 \$	410 \$	174 \$	134 \$	331 \$	47 \$	26 \$	84 \$	1 031 \$	675 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	500 \$	410 \$	174 \$	134 \$	297 \$	36 \$	26 \$	84 \$	997 \$	664 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	34	11	—	—	34	11

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

NOTE 11 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ (suite)

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	5 745 \$	5 297 \$	216 \$	161 \$	— \$	— \$	167 \$	51 \$	6 128 \$	5 509 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	—	—	829	780	1 257	1 157	87	63	2 173	2 000
Autres revenus	1 992	1 701	2 104	1 943	(12)	(9)	(490)	(442)	3 594	3 193
Revenu net total	7 737	6 998	3 149	2 884	1 245	1 148	(236)	(328)	11 895	10 702
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	527	327	(1)	3	(1)	(5)	—	—	525	325
Frais autres que d'intérêts nets	5 385	4 898	2 432	2 210	348	316	(434)	(377)	7 731	7 047
Excédents d'exploitation	1 825	1 773	718	671	898	837	198	49	3 639	3 330
Impôts sur les excédents	472	461	150	118	226	216	38	5	886	800
Excédents avant ristournes aux membres	1 353	1 312	568	553	672	621	160	44	2 753	2 530
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	252	244	—	—	—	—	—	—	252	244
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	1 101 \$	1 068 \$	568 \$	553 \$	672 \$	621 \$	160 \$	44 \$	2 501 \$	2 286 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	1 101 \$	1 068 \$	568 \$	553 \$	600 \$	541 \$	160 \$	44 \$	2 429 \$	2 206 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	72	80	—	—	72	80

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Au 30 septembre 2025	393 488 \$	81 042 \$	14 294 \$	23 032 \$	511 856 \$
Au 31 décembre 2024	356 416 \$	75 365 \$	13 803 \$	25 358 \$	470 942 \$

NOTE 12 – TRANSACTION IMPORTANTE

Le 28 août 2025, le Mouvement Desjardins a annoncé la signature d'une entente définitive visant l'acquisition de Guardian Capital Group Limited (Guardian), une société mondiale de gestion de placement cotée en bourse desservant une clientèle institutionnelle, individuelle et privée. En vertu de l'entente définitive, Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., filiale indirecte de la Fédération, fera l'acquisition de Guardian dans le cadre d'une transaction évaluée à 1,7 G\$.

La clôture de la transaction aura lieu dès l'obtention des approbations réglementaires requises et la satisfaction des autres conditions de clôture d'usage, prévues d'ici la fin du premier trimestre de 2026.

INFORMATION GÉNÉRALE

100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 7N5 Canada
Téléphone : 514 281-7000
www.desjardins.com

The English version of this quarterly report
is available upon request.